

ORDRE DU JOUR

**Informations**

*Approbation du compte rendu de la séance du 29 septembre 2016*

**Délibérations**

**Intercommunalité**

1. Contrat de co-développement 2016-2020 entre Nantes Métropole et la Ville de Vertou. Approbation  
**RAPPORTEUR** : Rodolphe AMAILLAND

**Finances** **RAPPORTEUR** : Jérôme GUIHO

2. Débat d'Orientations Budgétaires
3. Créances éteintes suite à procédure de liquidation judiciaire et de surendettement
4. Admission en non-valeur de titres de recettes – Budget Principal
5. Tarifs communaux

**Education Jeunesse Solidarités**

6. Subventions pédagogiques  
**RAPPORTEUR** : Alice ESSEAU
7. Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) – Convention 2016 avec le Département de Loire-Atlantique et les communes de Nantes Métropole  
**RAPPORTEUR** : Gilbert RIALLAND

**Culture - Sports**

8. Adhésion à la Fondation du patrimoine  
**RAPPORTEUR** : Marie SLIWINSKI
9. Convention Ville/Education Nationale fixant les conditions de participation de la Ville aux activités de natation et d'éducation physique et sportive dans les écoles  
**RAPPORTEUR** : François LE MABEC

Questions orales

Informations diverses

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille seize, le 17 novembre**, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 novembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire.**

Étaient présents :

M. AMAILLAND – Mme LE STER – MM LE MABEC – RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mme SLIWINSKI – M. LALANDE – Mme BOUVART – M. BAHUAUT – Mme HIRN – MM. HIERNARD – BARDOUL – Mmes BOMARD – FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY – ALBERT – MM HELAUDAIS – RABERGEAU - PIERRET – Mmes FALC'HUN- NOGUE MM. VADROT - PIVETEAU – Mme COAT-PROU – MM ROBERT - DOUAISI – Mme JULE – Mme HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Madame LE MERCIER, pouvoir Madame ALBERT
- Monsieur OUVRARD, pouvoir Monsieur BARDOUL
- Monsieur DECROIX, pouvoir Monsieur PIERRET

Secrétaires de Séance : Madame ALBERT – M. VADROT

**DELIBERATION : 1**

**OBJET :** Contrat de co-développement 2016-2020 entre Nantes Métropole et la Ville de Vertou. Approbation

**RAPPORTEUR :** Rodolphe AMAILLAND

**EXPOSE**

Depuis sa création en 2000, Nantes Métropole a conclu des contrats de co-développement avec chaque commune membre, dans le but de décliner les projets décidés conjointement.

La démarche est renouvelée sur la période 2016-2020, avec un contrat enrichi par l'intégration des politiques publiques communales et le croisement avec les politiques publiques métropolitaines

Le contrat décrit :

1. Les modes de gouvernance politique, technique et de proximité
2. Les projets de co-développement métropolitains et municipaux par thématique, notamment :
  - développement urbain
  - développement économique

- déplacements
- environnement et services urbains
- innovation numérique...

### 3. Les modalités de suivi et d'évaluation.

L'intervention sur l'espace public est évoquée de manière transversale en accompagnement de chaque politique publique et décrite pour le détail en annexe du contrat.

### APRES EN AVOIR DELIBERE ET

Vu le contrat de co-développement joint à la délibération,

Considérant que le contrat de co-développement intègre de manière complémentaire et cohérente les politiques publiques municipales et métropolitaines au profit du développement du territoire en prenant en compte les besoins spécifiques de la commune ainsi que le projet métropolitain dans son ensemble,

Le conseil municipal

- APPROUVE le contrat de co-développement pour la période 2016-2020 joint à la délibération,

- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer le contrat

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

Rodolphe AMAILLAND  
Maire de Vertou  
Conseiller départemental



# **Contrat de co-développement entre Vertou et Nantes Métropole**

2016 – 2020



Ville de Vertou



Nantes  
Métropole

# Contrat de co-développement 2016-2020

Entre les soussignés :

- Nantes Métropole, représentée par sa Présidente, Johanna Rolland, dûment habilitée à cet effet en vertu de la délibération du conseil métropolitain du 15 décembre 2015

et

- la commune de Vertou, représentée par son Maire, Rodolphe Amailland, dûment habilité à cet effet en vertu de la délibération du conseil municipal du

***Il est exposé ce qui suit :***

## Préambule

---

### Les grands principes des contrats de co-développement

Un document prospectif et un outil de pilotage

Le contrat de co-développement est un document cadre de référence qui intègre de manière complémentaire et cohérente les politiques publiques municipales et métropolitaines au profit du développement du territoire en prenant en compte les besoins spécifiques de la Commune ainsi que le projet métropolitain dans son ensemble. C'est un outil de pilotage partagé entre la Commune et la Métropole qui décrit leurs engagements réciproques. Cette quatrième génération de contrat de co-développement s'enrichit par l'intégration des politiques publiques communales et le croisement avec les politiques publiques métropolitaines.

### Les engagements des co-contractants

L'ensemble des actions du contrat s'inscrit dans les enjeux du Projet d'Aménagement et De Développement Durable (PADD) métropolitain et les documents d'orientation stratégique associés. Le contrat s'appuie sur les politiques publiques métropolitaines et municipales et les plans d'actions. Les actions retenues portent uniquement sur le co-développement et relèvent à la fois de l'investissement et du fonctionnement, elles sont construites sur le principe d'un accord réciproque des co-contractants.

Le contrat de co-développement a vocation à intégrer les projets conjoints et les enveloppes budgétaires associées. Il intègre particulièrement les projets de la fiche Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) territorialisée sur laquelle s'engage Nantes Métropole.

### La réalisation des opérations du contrat

La mise en œuvre des opérations relevant tant des communes que de la Métropole suit le processus propre à chaque collectivité (inscription budgétaire, instances délibératives),...

## Une gouvernance renouvelée

Dans un contexte politique renouvelé et face à la raréfaction des ressources, le développement du territoire métropolitain ne peut se construire sans l'association de l'ensemble des acteurs du territoire (communes, habitants, entreprises, partenaires ou associations...). L'action métropolitaine s'inscrit dans un cadre d'écoute, de partage et de respect des communes membres et dans un mode de gouvernance renouvelé formalisé dans le nouveau Pacte métropolitain.

Validé par le conseil communautaire du 15 décembre 2014, ce pacte s'appuie sur les principes fondateurs :

- Plus d'efficacité grâce à de nouveaux grands équipements métropolitains et la valorisation des potentiels des communes au service du rayonnement commun en matière sportive, culturelle et touristique,
- Plus de solidarité en particulier en faveur des communes les moins peuplées pour assurer un aménagement équilibré qui prend en compte une utilisation économe du territoire,
- Une gouvernance renouvelée entre les communes, plus collective et ouverte, et une association étroite des acteurs et des citoyens à la définition des objectifs et à leur mise en œuvre.

L'engagement des co-contractants dans les contrats de co-développement doit permettre :

- une action convergente métropole-commune au service du citoyen-usager,
- une meilleure articulation entre le projet métropolitain et les projets communaux dans l'objectif de renforcer la cohérence territoriale.

## Les enjeux d'aménagement et de développement durable à l'échelle des pôles de proximité

Dans le cadre de l'élaboration du PADD, les 24 communes de l'agglomération s'engagent à développer durablement la Métropole en relevant ces trois défis :

- une métropole du bien-vivre ensemble et de la solidarité,
- une métropole de référence pour la transition écologique et énergétique,
- une métropole innovante, créative, attractive et rayonnante.

La déclinaison du PADD à l'échelle du pôle de proximité est cartographiée en annexe 1.

## Des politiques publiques structurantes

Pour y parvenir, les actions métropolitaines et municipales se structurent autour de politiques publiques et plans d'actions transversaux décrits dans l'annexe 2.

## Article 1 - Objet du contrat

---

Le présent contrat a pour objectif d'identifier les enjeux du mandat politique à l'échelle des pôles de proximité et la déclinaison des projets communs de co-développement à l'échelle des communes.

Le contrat décrit :

1. Les modes de gouvernance politique, technique et de proximité
2. Les projets de co-développement métropolitains et municipaux par thématique :
  - développement urbain
  - développement économique
  - déplacements
  - environnement et services urbains
  - innovation numérique...

La liste n'est pas exhaustive, tant que les sujets relèvent du co-développement.

3. Les modalités de suivi et d'évaluation.

## Article 2 - Durée du contrat

---

Le contrat est conclu pour les années 2016-2020.

## Article 3 - Les modes de gouvernance

---

Au-delà des instances métropolitaines qui réunissent les 24 communes (conseil et bureau métropolitain, commissions thématiques, conférence des maires), des instances territorialisées sont organisées pour garantir la cohérence territoriale.

### La gouvernance politique

#### Conférences territoriales

Ces conférences sont des instances de débat sur les enjeux de développement du territoire et permettent de préparer l'adoption de documents stratégiques (Programme local de l'habitat (PLH), Plan de déplacements urbains - (PDU), Plan local d'urbanisme métropolitain - (PLUm)...).

#### Commissions Locales du Pôle (CLP)

Les commissions locales de pôle sont des instances d'échange et de concertation entre les élus à l'échelle de chaque pôle de proximité pour faciliter la mise en œuvre et la cohérence territoriale des politiques publiques métropolitaines.

## Bureaux de commission locale du pôle [en fonction des pôles de proximité]

Les bureaux de CLP permettent aux Maires et au directeur de chaque pôle de discuter des sujets concernant le pôle de proximité et de fixer les ordres du jour des CLP.

### La gouvernance technique

#### La conférence des DGS

Cette instance est à la fois un lieu d'échanges et de partage d'informations, et un lieu de co-construction de certains dossiers préalablement à une décision politique (ex. : pacte financier, schéma de mutualisation...).

En janvier 2013, une charte de fonctionnement de la conférence a été conclue entre les communes et Nantes Métropole. Elle formalise le référentiel de valeurs communes entre les institutions et décrit la coopération intercommunale et les modalités d'échanges et d'organisation ; cette charte est en cours d'actualisation.

### La gouvernance de proximité

#### Les réunions régulières en commune

Des réunions entre les services du pôle et la collectivité sont organisées à une fréquence régulière et autant que de besoin, selon des modalités à définir, pour traiter de points plus spécifiques s'agissant notamment du développement urbain et économique, afin de favoriser la coopération en amont des projets.

#### Réunions des DGS du pôle

Des réunions entre le directeur du pôle et les DGS des communes, sont organisées en tant que de besoin sur l'ensemble des sujets intéressant la Métropole et les communes, préparation des commissions locales, évaluation des contrats de co développement, application des PCS.

#### Dialogue citoyen

Axe fort du mandat politique, le dialogue citoyen s'appuie sur une nouvelle gouvernance ouverte et participative qui est intégrée dans chacune des politiques publiques déclinées ci-après.

## Article 4 - Les projets de co-développement métropolitains et municipaux

---

Nantes Métropole s'est engagée dès 2001 dans une **démarche de mutualisation** avec les communes de l'agglomération sous diverses formes (transferts de compétences, mise à disposition de services, prestations de services,...). Afin de franchir une nouvelle étape dans la mise en œuvre d'une métropole plus proche des habitants et poursuivre l'amélioration du service public à l'échelle du bassin de vie, les maires ont souhaité au-delà de nouvelles mutualisations que la Métropole facilite l'émergence de nouvelles **coopérations** entre les communes.

Conformément aux engagements pris lors de l'élaboration du pacte métropolitain, le schéma de coopération et mutualisation a été approuvé en décembre 2015 fixant les thèmes à analyser en priorité :

#### 1. Mutualisations entre la Métropole et les communes :

- La gestion des archives (gestion pérenne, mettre en place un archivage numérique...),
- Les ressources numériques (sécurisation des systèmes et service d'assistance...),

- L'instruction des autorisations de droit des sols,
- Les centres de supervision urbaine.

## 2. De coopérations entre les communes de l'agglomération :

- Lecture publique (améliorer la complémentarité de l'offre, favoriser les échanges, faciliter les accès et emprunts croisés...),
- Les piscines (optimiser la gestion sur la base des retours d'expérience et améliorer la complémentarité des équipements),
- Les écoles de danse et de musique (améliorer complémentarité de l'offre et faire des économies de gestion).

## 3. De la coopération en matière de commande publique :

- La gestion des déchets verts,
- Les achats de fournitures,
- Les contrôles périodiques de sécurité,
- L'entretien des ascenseurs.

Les propositions issues de ces réflexions permettront de mettre en place de nouvelles coopérations et mutualisations qui enrichiront le co-développement entre la Métropole et les communes.

De plus, les communes et la Métropole ont mis en place en 2001 des **conventions de gestion** permettant d'assurer la réalisation de prestations croisées notamment en ce qui concerne les accessoires de voiries. Ces conventions nécessitent d'être revues. La Métropole s'engage à ouvrir dès à présent ce dossier avec les communes. Les enjeux financiers, techniques, organisationnels, juridiques des conventions de gestion seront posées afin de faire évoluer le dispositif en prenant en compte les enjeux de solidarité territoriale et l'efficacité des prestations, et dans un souci de transparence et de traitement équitable à l'échelle des 24 communes.

**Suite aux lois Maptam et NOTRe**, la Métropole a engagé avec le Département l'analyse des modalités de transferts au premier janvier 2017 des compétences suivantes :

- le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL),
- le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ),
- les missions de coordination, de planification et de pilotage de la filière gérontologique, coordination des Centres locaux d'Information et de Coordination (CLIC)
- la voirie départementale à l'exception des 2x2 voies et bacs de Loire.

En fonction des décisions qui seront prises par le collectif des maires sur ces sujets, ils pourront être intégrés au contrat lors de la mise à jour des annexes prévue en 2018.

La singularité du CLIC Vertavien sera prise en compte.

La **déclinaison du co-développement** se fait par thématique (développement urbain, développement économique, déplacements, environnement et services urbains, innovation numérique) avec :

- les opérations significatives ayant un impact sur le territoire communal,
- les projets de co-développement métropolitains et communaux,

- les modes de collaboration,
- le programme de dialogue citoyen/ démocratie participative métropolitain et municipal.

L'intervention sur l'**espace public** est traitée de manière transversale en accompagnement de chaque politique publique et renvoyée en annexe 4 pour le détail (fiche PPI territorialisée).

## 4.1 - Développement urbain

La politique métropolitaine en matière de développement urbain s'appuie sur quatre orientations stratégiques majeures :

- développer la métropole du bien vivre ensemble et de la solidarité ;
- faire de la métropole un territoire de référence en matière de transition écologique et énergétique ;
- conforter une métropole créative, innovante attractive et rayonnante ;
- mettre en œuvre un projet co-construit avec les acteurs du territoire.

La mise en œuvre de ces orientations doit être développée en veillant à valoriser la diversité et l'identité des communes ainsi que celles des quartiers, en renforçant la coopération entre Nantes Métropole et les communes à chaque étape de la mise en œuvre des opérations.

Au titre du PLH 2010-2016, la commune de Vertou a un objectif PLH de 135 à 145 logements dont 36 logements sociaux ( 25%). En 2014, le taux SRU était de 7,74 %.

Le conseil métropolitain du 26 février 2016 a approuvé la modification et la prorogation du PLH pour la période, 2014-2018 ; les objectifs de la commune de Vertou sont fixés à hauteur de 220 logements par an dont 77 logements sociaux soit 35 %.

Cet objectif tiendra lieu d'objectif de rattrapage SRU pour les périodes triennales 2014-2016 et 2017-2019.

### Études de développement et de renouvellement urbain :

- Route de Clisson : après réalisation d'une étude commerciale sur l'axe en 2015, Nantes Métropole pilote une étude de programmation urbaine auxquelles sont associées la commune de Vertou ainsi que celles de Nantes et Saint Sébastien sur Loire visant à définir les conditions de recomposition de l'axe (paysage-formes urbaines-densité-espace public-déplacements.....) et permettre de traduire dans le cadre du PLU métropolitain les orientations arrêtées.

La construction du projet urbain devra être accompagnée par une réflexion sur les modes opératoires et outils liés à la fiscalité de l'urbanisme à privilégier pour assurer la mise en œuvre de ces orientations.

- Études préalables au PLUm :

Beautour/ rue de la Fontenelle afin d'identifier le potentiel et les conditions d'intensification urbaine sur cet axe et s'interroger sur le statut et l'évolution des polarités existantes au regard des enjeux identifiés de la Porte de Vertou (P+R, busway) ainsi que de la route de Clisson (secteur Henri Lesage).

Le secteur du Chêne Ferré afin de préciser les pistes d'évolution du secteur, la vocation et les usages possibles à court, moyen et long terme , clarifier la relation nord-sud avec notamment le pôle majeur « pôle sud » et les projets portés par l'enseigne commerciale, organiser des porosités piétonnes et envi-

sager les possibilités et conditions d'un développement mixte ( habitat, activités économiques) sur ce site d'entrée de ville à qualifier.

- Centre-ville :

La ville de Vertou et Nantes métropole s'engagent à définir les modalités d'une réflexion commune sur l'évolution du centre-ville.

La ville de Vertou initiera, en co-construction avec Nantes métropole, une étude de programmation urbaine afin de définir une stratégie de développement du centre-ville qui identifie les potentialités de développement urbain (boulevard de l'Europe, collège Jean Monnet....), et pose les conditions de réalisation du projet dont les problématiques de circulation et de stationnement.

L'étude sera pilotée par la commune en associant Nantes Métropole.

S'agissant de développement de l'habitat, les orientations retenues sont le renforcement des centralités existantes (Vertou centre, Beautour), la consolidation du quartier émergent de la Gare, le renouvellement par la transformation des tissus existants route de Clisson et route de la Gare, et le projet d'urbanisation à construire du secteur de la Foresterie.

L'accompagnement sur l'espace public est prévu sur le projet majeur de la Gare (impasse du Laurier Fleuri, parvis, pieds d'immeubles en façade de la route de Clisson), route des Sorinieres et rue du Port aux Meules (ouest du quartier du Chêne) , route de Nantes entre les rues du Gué et Bussaudière, rues Sauvage et Grand Maison, rues de la Massonnière, Boissière et Bretonniere pour lequel un appel à candidature a été initié par la ville.

**Paysages urbains :**

Nantes Métropole aménagera au Chêne, le quai de la chaussée des Moines et ses alentours, ainsi qu'en centre-ville, l'avenue de Morges et la rue Briand.

Le détail des opérations est joint en annexe 5. Les modalités de coopération sur le développement urbain sont succinctement rappelées dans le tableau suivant :

<b>Le co-développement :</b>	<b>Nantes Métropole</b>	<b>Commune</b>
<b>Équipements communaux</b>	Réalise les travaux d'accompagnement inscrits à la PPI	Développe les équipements nécessaires à l'évolution de la ville
<b>Élaboration du PLUm</b>	Rédige le PADD et la partie réglementaire Élabore les orientations d'aménagement et de programmation Organise les temps d'échanges Appuie les communes pour organiser les contributions citoyennes	Co-construit toutes les étapes du PLUm et organise les présentations et contributions des habitants
<b>Habitat</b>	Révisé le PLH Définit les objectifs à atteindre	Conduit la politique de l'habitat pour atteindre les objectifs du PLH
<b>Opérations d'aménagement</b>	Pilote les opérations d'aménagement	Participe à la définition des modalités de concertation avec la population, du programme de l'opération, du parti d'aménagement, du programme des équipements publics.

<b>Opérations dans le diffus</b>	Accompagne la commune dans les relations avec les promoteurs Apporte son expertise dans le dialogue citoyen Est associée aux négociations	Autorise les opérations dans le diffus Négocie avec les promoteurs Organise le dialogue citoyen
<b>Études</b>	Co-construit le cahier des charges avec la commune Conduit les études urbaines	Est associée aux études Conduit le dialogue citoyen
<b>Politique foncière</b>	Porte les acquisitions en réserves foncières et en PAF habitat	Sollicite NM pour les acquisitions foncières stratégiques
<b>Classement des voies dans le domaine public</b>	Applique la Charte d'aménagement et de gestion de l'espace public pour instruire les dossiers	Est associée à la décision de classement et assure la gestion des espaces verts sur l'espace public
<b>Autorisation droit des sols (ADS)</b>	Instruit les avis techniques des ADS sur les compétences métropolitaines	Autorise les ADS
<b>Politique de la ville</b>	Assure le pilotage du contrat de ville 2015/2020 sur les 15 quartiers prioritaires de l'agglomération en matière de : - développement économique formation et emploi - développement urbain d'habitat et cadre de vie - cohésion sociale - et de gouvernance	Pilote les déclinaisons territoriales et l'animation du partenariat sur les quartiers Assure la mise en place et le soutien des Conseils citoyens et plus globalement, des dispositifs de soutien aux initiatives et de co-construction locaux
<b>Renouvellement urbain</b>	Assure le pilotage stratégique et opérationnel des projets (protocole, convention et mise en œuvre de projet)	Participe à la mise en œuvre du projet sur les volets « cohésion sociale » et « co-construction »
<b>Aménagement d'espace public (PPI territorialisée)</b>	Fixe, en accord avec les élus, l'enveloppe financière le programme Réalise les projets et les travaux	Participe à la définition du programme et des projets Priorise les actions au sein de l'enveloppe territorialisée
<b>Accueil des gens du voyage : - construction et réhabilitation d'aire d'accueil</b>	Propose les terrains de construction ou d'extension Apporte une aide à la décision Réalise la desserte des voies d'accès et les réseaux des aires	Décide du lieu d'implantation
<b>- prise en compte de la sédentarisation</b>	Réalise le diagnostic Apporte une aide financière à la commune via un fond de concours sur les terrains familiaux communaux locatifs	Décide d'enclencher une démarche pour trouver des solutions de sédentarisation Demande la réalisation de diagnostic à NM Est associée à la démarche de diagnostic et propose aux familles des solutions en lien avec des bailleurs
<b>- Grands passages : pour les déplacements culturels du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre de chaque année (présence de 50 à 200 caravanes)</b>	Met à disposition deux terrains d'accueil à l'échelle de la Métropole (obligation légale) Réalise les aménagements Assure la gestion et le gardiennage si besoin	Propose un terrain (recherche de site pérenne)

#### 4-1-1 : programme d'équipements :

- Le nouveau collège est situé sur la partie Sud du centre-ville, avec une ouverture à la rentrée 2018 ; Nantes Métropole réalisera la voie d'accès et des parkings nécessaires au projet.
- Complexe sportif Stade Raymond Durand : accompagnement du projet par le retraitement de la façade sur voirie.

### 4.2 – Développement économique et emploi

La politique publique développement économique s'appuie sur 5 orientations stratégiques :

- favoriser la diversité du tissu économique et renforcer sa performance dans une logique de développement durable ;
- renforcer et développer l'offre et l'environnement commercial ;
- accompagner les filières structurantes et émergentes ;
- renforcer la contribution du tourisme au développement économique et à l'attractivité ;
- et partager le projet de territoire avec les acteurs économiques.

La performance de ce travail repose sur une démarche collaborative entre les différents acteurs. C'est ainsi qu'a été créé le conseil des acteurs économique, réunissant l'ensemble des forces vives du territoire, pour croiser les points de vue et partager les projets.

L'atelier prospectif métropolitain associant l'ensemble des communes de la métropole en 2014 a conduit à retenir 4 orientations stratégiques pour la politique publique emploi, pour le mandat :

- impulser et piloter un projet territorial pour l'emploi, à travers le pacte métropolitain, mobilisant les acteurs du territoire et en développant le partenariat avec les autres collectivités ;
- co construire avec les acteurs économiques des projets contribuant au développement de l'emploi, notamment en capitalisant sur les démarches de responsabilité sociétale des entreprises - RSE, en favorisant l'anticipation des besoins en compétences dans les filières porteuse et en contribuant au changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire et au développement de l'économie circulaire ;
- faciliter les parcours professionnels et l'accès à l'emploi des habitants, notamment en mobilisant le levier de la commande publique pour l'insertion et l'emploi dans une stratégie plus globale d'achat responsable ;
- agir pour l'emploi des publics prioritaires, particulièrement les jeunes et les habitants des quartiers prioritaires.

La mise en œuvre de cette politique s'appuie principalement sur les structures « Maison de l'emploi » (MDE), « Mission Locale » (ML), et « École de la 2eme chance », et le développement d'une offre de service aux entreprises et aux employeurs du territoire dont le déploiement leur sera confié.

La commune souhaite contribuer, en coopération étroite avec Nantes métropole, au développement économique, à la création d'emplois et à l'animation du projet économique auprès des acteurs locaux.

A cet effet, les modalités d'accompagnement et d'instruction, sur un mode partenarial, des projets seront précisées et structurées entre le pôle et la commune.

- l'actualisation du diagnostic et des enjeux en 2016 sur les pôles commerciaux de proximité

(centre-ville, Grammoire, Beautour, gare, le Chêne) et intermédiaire (supermarché boulevard de l'Europe).

- l'accompagnement de la requalification du parc de la Vertonne
- le long de la route de Clisson, l'aide à la définition des programmes d'activités sur les polarités à conforter (la gare) et à créer (Ouche Catin).
- les relations régulières avec les associations et groupements d'entreprises, le Réseau des Entreprises Vertaviennes.

<b>Le co-développement :</b>	<b>Nantes Métropole</b>	<b>Commune</b>
<b>Opérations d'aménagement</b>	Pilote et suit les opérations Assure la commercialisation Partage les informations régulièrement avec les villes	Est associée aux processus de validation des vocations des sites d'aménagement et des projets d'implantation
<b>Pôles commerciaux</b>	Suit et réalise les bilans annuels Pilote les études Participe à la programmation commerciale	Associe NM lors des contacts avec les promoteurs Peut définir des priorités au sein des plans d'actions des pôles commerciaux Pilote la relation aux associations de commerçants
<b>Relations aux entreprises</b>	Est chargée d'animer la relation régulière avec les entreprises et les clubs d'entreprises Partage l'information avec la commune Accompagne les projets de développement des entreprises Met en œuvre l'offre de service	Partage l'information sur les relations entreprise et est associée aux réunions
<b>Emploi</b>	Met en place des services de proximité à la population (Maison de l'emploi - MDE, mission locale - ML) pour l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement de certains publics Met en place une programmation annuelle des événements emploi A un rôle d'AMO Insertion pour faciliter l'introduction de clauses d'insertion dans les marchés Anime un groupe de travail technique emploi des jeunes afin de partager les expériences et travailler collectivement sur des actions	Relaie l'information auprès des habitants Contribue au repérage des personnes les plus éloignées de l'emploi Appuie à l'organisation des événements emploi, voire co-organisation avec la MDE/ML Anticipe sur la programmation annuelle des marchés pouvant mobiliser des clauses d'insertion Participe et contribue aux travaux du groupe de travail
<b>Responsabilité sociétale des entreprises - RSE</b>	Territorialise la démarche et les actions de la Plateforme RSE de la métropole nantaise Intègre les communes volontaires dans le groupe de travail sur les critères RSE dans commande publique (en lien avec la direction de la commande publique)	Appuie à l'accueil d'événements de la Plateforme RSE et relaie l'information sur les actualités Identifie un référent élu/technicien « ambassadeur RSE » et partage au sein de la plate-forme RSE des initiatives communales
<b>Économie sociale et solidaire - ESS</b>	Organise un événement d'information et de sensibilisation à l'ESS pour les élus et les services communaux	Aide au repérage de projets entrepreneuriaux ESS et orientation vers le Solilab

## 4.3 – Déplacements

Les communes et Nantes Métropole se sont engagées d'ici 2020 (plans d'actions du PDU) à faciliter l'accessibilité de la métropole en conciliant qualité des déplacements et qualité de vie, en incitant à l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle et en mettant en cohérence la stratégie des déplacements avec celle du développement urbain.

Pour cela, les actions à mener ensemble portent sur :

- la poursuite du développement de la ville des courtes distances et de la ville apaisée avec la réalisation notamment d'un plan piétons et d'un nouveau plan vélo, le déploiement d'une signalétique adaptée et le déploiement de la stratégie de modération des vitesses sur le territoire avec l'extension des zones apaisées. ; le déploiement de la zone 30 sera poursuivi sur les secteurs résidentiels.
- la sécurisation des déplacements :
  - village des Pégères Reigniers : amélioration des liaisons douces vers les voies et équipements publics.
  - route du Vignoble : réalisation, après une étude d'ensemble, d'une première tranche ouest d'aménagements cyclables et piétons incluant la sécurisation des traversées piétonnes et des arrêts de bus
  - route de Nantes : traitement en entrée Est du quartier de Beautour, section comprise entre Grands Châtaigniers et la ruelle d'accès au P+R : réalisation de trottoirs, sécurisation des traversées piétonnes, aménagements cyclables et prise en compte du stationnement
  - boulevard de l'Europe: construction d'un giratoire avec le boulevard De Gaulle et traitement de l'entrée du centre-ville.
  - Rue de la Fontenelle : section nord : préparation de la refonte du profil de la voie par la création d'un parking en poche compensant le stationnement supprimé.
- La mise en œuvre progressive du Schéma d'Accessibilité
- le déploiement d'une offre de services de mobilités pour proposer aux usagers une offre la plus complète et adaptée à leurs besoins : mise en place d'un système de billettique intégré pour tous les services de mobilité, le développement du co-voiturage et de l'offre de services vélos par exemple
- des transports en communs performants qui s'appuient sur un réseau structurant, maillé, performant et favorisant l'intermodalité avec la poursuite de la stratégie de stationnement, la mise en place d'une tarification adaptée aux ressources des foyers fiscaux et un renforcement des actions en matière de sécurité routière. La réalisation du Chronobus C9 va entraîner une étude sur la réorganisation du réseau TC, qui sera réalisée en lien avec la commune.
  - La création d'un centre technique pour la gestion du réseau Busway, dont les capacités des véhicules seront étendues à hauteur de 30 %, fait l'objet d'une étude d'implantation sur le secteur Sud-Ouest du parc d'activités de la Vertonne.
  - Le P+R de la porte de Vertou fait l'objet d'une programmation pour la création d'environ 520 places supplémentaires afin d'augmenter l'offre de stationnement de la ligne 4 au contact du périphérique ; une étude sera réalisée par Nantes Métropole afin de définir un plan de circulation associé couvrant les secteurs de Beautour et de la Vertonne.
  - Une étude d'opportunité et de faisabilité technique et financière d'une prolongation du busway au-delà du périphérique en lien avec le projet d'implantation du CETEX sera conduite par Nantes métropole.
- l'incitation aux changements de comportement avec des actions spécifiques auprès des écoles et

la communication auprès des habitants des actions réalisées sur les territoires ; la commune sera sollicitée quant au volontariat d'un groupe scolaire.

<b>Le co-développement :</b>	<b>Nantes Métropole</b>	<b>Commune</b>
<b>Stratégie tous modes/ études</b>	Élabore la stratégie Met en œuvre les orientations validées politiquement	Est associée à l'élaboration et à la concertation Valide la stratégie
<b>Ville des courtes distances/ ville apaisée</b>	Travaille avec les communes pour développer les aménagements piétons, cyclables et de voirie pour déployer la ville apaisée Réalise les aménagements	Est partie prenante des choix effectués sur son territoire Accompagne la communication et la sensibilisation
<b>Stationnement</b>	Construit la stratégie globale sur le stationnement Développe les solutions pour améliorer le fonctionnement Développe l'offre de stationnement : P+R et parkings	Est associée à l'élaboration et à la concertation Porte le stationnement sur la voirie
<b>Circulation</b>	Réalise les études et les travaux en collaboration avec la commune	Est associée aux études/ diagnostic, choix des scénarios... et à la concertation
<b>Transport en commun</b>	Réalise les lignes de transport en commun Adapte l'offre TC en fonction du potentiel , en conjuguant efficacité économique et attentes de la population	Mène un travail itératif avec la Métropole pour la réalisation de nouvelle ligne Est associée aux évolutions du réseau Accueille et informe le public pour la délivrance des titres de transports Met en œuvre la tarification solidaire
<b>Amélioration de la qualité de service :</b> <b>- école avec l'écomobilité, les transports scolaires</b> <b>- outils numériques avec la tarification solidaire des transports et Ecitiz</b>	Développe des outils numériques et accompagne les communes dans leurs utilisations Réalise des aménagements liés à l'écomobilité avec des écoles volontaires Fait évoluer les transports scolaires	Utilise les outils Reçoit le public Relaye l'information auprès des habitants, des écoles... Mobilise les écoles, les services municipaux...

## 4.4 – Environnement et services urbains

### 4.4.1. L'énergie-climat

La transition énergétique est le passage d'une société fondée sur la consommation abondante d'énergie fossiles à une société plus sobre et plus écologique tout en répondant aux enjeux sociaux (lutte contre la précarité énergétique), environnementaux (réduction des émissions de gaz à effet de serre – GES - de 50 % d'ici 2030 par rapport à 2003) et économiques (développement des réseaux de chaleur renouvelable et des nouvelles filières d'innovation comme l'économie circulaire).

La politique de l'énergie s'appuie sur des actions menées par tous sur la maîtrise de l'énergie, le

développement des énergies renouvelables (EnR) dont les réseaux de chaleur ou le Plan Soleil, la lutte contre la précarité énergétique... Alors que les mêmes moyens et compétences ne sont pas uniformes dans les collectivités, la mutualisation des efforts et des réflexions sur la maîtrise technique et financière des énergies dans le patrimoine municipal et métropolitain avec notamment la démarche d'achat groupé d'électricité, les échanges d'informations, de bonnes pratiques concourent à réduire les émissions de GES.

Pour engager ce nouveau paradigme, le travail mené ensemble notamment sur le grand débat sur la transition énergétique, est l'occasion d'associer tous les acteurs et de mettre en évidence les actions à réaliser collectivement.

<b>Le co-développement :</b>	<b>Nantes Métropole</b>	<b>Commune</b>
<b>Grand débat citoyen sur la transition énergétique</b>	Met en place le débat	Est partie prenante du Débat, notamment en relais sur son territoire Participe au pilotage du débat selon le schéma de gouvernance prévu
<b>Doublement du taux de couverture des énergies renouvelables d'ici 2020 et le tripler d'ici 2030</b>	Accompagne la mise en œuvre de projet de production EnR A un rôle d'appui aux études au cas par cas des potentiels et gisements EnR	Porte le projet auprès des habitants et des parties concernées Est associée au projet
<b>Maîtrise des consommations énergétiques du patrimoine communales</b>	Anime un réseau technique énergie Développe l'ingénierie collective avec les communes Recherche et partage des financements et outils possibles	Est pilote des projets portés sur son territoire
<b>Projet de rénovation énergétique des habitants</b>	A un rôle d'interface avec l'Espace Info Energie Accompagne techniquement (méthodologie et ingénierie financière) les copropriétés Communique auprès des professionnels (artisans...), des particuliers et des partenaires du territoire	Met à disposition du matériel et un lieu adapté Relaie l'information sur les dispositifs métropolitains
<b>Accompagnement des changements de comportement (habitat / déchets / déplacement)</b>	Anime des réseaux techniques à destination des communes (Agenda21, éco-événements) Coordonne et met en commun les programmes d'animations Construit les animations dans une logique métropolitaine (Défi familles à énergies positives - FAEP, Zéro gaspi - zéro déchets)	Accueille les animations métropolitaines Relaie l'information aux habitants et acteurs locaux Forme si besoin les personnels municipaux
<b>Poursuite du développement de la chaleur renouvelable à tarif maîtrisé</b>	Développe les réseaux de chaleur et pilote les DSP Sur le territoire extra-périphérique, réalise des études de faisabilité en fonction des demandes des communes et des opportunités liées à de nouvelles zones d'aménagement	Porte le projet auprès des habitants et des parties concernées Est associée au projet Relaie l'information à la population

#### 4.4.2. Les déchets

L'ensemble des actions de la politique Déchets va globalement permettre de simplifier l'accès au service de l'usager en le rendant plus acteur de la politique de gestion des déchets notamment en :

- poursuivant l'amélioration du fonctionnement du réseau de déchèteries et écopoints par la réhabilitation des sites existants et la création de nouveaux sites,
- déployant par territoire un plan de gestion des encombrants en favorisant le développement de recycleries locales et en luttant contre les dépôts sauvages,
- poursuivant et renforçant la valorisation des biodéchets et déchets verts par des solutions de proximité, afin de diminuer les apports en déchèteries et le poids des sacs d'ordures ménagères tout en gardant à l'esprit qu'à partir de 2022, il y aura une obligation pour tous de tri à la source des déchets organiques.

Les données de tonnage de collecte (ordures ménagères, collecte sélective, verre...) sont mises à disposition du pôle qui se charge de les présenter à la commune, si besoin.

<b>Le co-développement :</b>	<b>Nantes Métropole</b>	<b>Commune</b>
<b>Plan de gestion des encombrants</b>	Développe les plans de gestion et définit les objectifs à atteindre Met en place les actions pour atteindre les objectifs	Co – construit le plan territorial avec les pôles de proximité. Mobilise des acteurs du territoire (associations, bailleurs, habitants...).
<b>Déchèteries et écopoints</b>	Créée une 13e déchèterie sur le cadran nord-ouest de l'agglomération, deux nouveaux éco points et réhabilite les autres sites  Relaie la politique déchets sur le territoire communal Développe avec les communes un nouveau concept de déchèteries Co-construit la participation citoyenne sur la politique de gestion de déchets et l'évolution du niveau de service (accueil en déchèterie, types de collecte...) en rapport avec l'évolution réglementaire	Co-construit la participation citoyenne sur la politique de gestion de déchets et l'évolution du niveau de service
<b><u>Biodéchets et déchets verts</u></b>	<u>Broyage de proximité</u> Organise et réalise la communication Contractualise avec les prestataires pour la mise en œuvre opérationnelle Sensibilise à la réduction et valorisation des déchets  <u>Pour les marchés alimentaires :</u> Organise et réalise la communication Contractualise avec les prestataires pour la mise en œuvre opérationnelle Sensibilise à la réduction et	<u>Broyage de proximité</u> Identifie les quartiers où les habitants sont demandeurs ; Fait de l'information ciblée du secteur identifié, Relaie l'information entre Nantes Métropole et les habitants ( prend en charge les inscriptions des habitants et les relaie au prestataire)  <u>Pour les marchés alimentaires :</u> Prend en charge le volet logistique avec les commerçants (collecte contenants auprès commerçants, vérification des consignes de tri, Pesée des contenants, apport au composteur,

	<p>valorisation des déchets Prend en charge la gestion du composteur (retournement mécanisé du compost, apport du broyat nécessaire pour la production d'un compost de qualité)</p> <p><u>Compostage de quartier</u> Prise en charge financière de l'équipement Réalise des animations, sessions de sensibilisation et formations autour des déchets organiques (prestations Compostri / Riche Terre)</p>	<p>retour des contenants aux commerçants)</p> <p>Attention : obligation de tri à la source des déchets organiques à partir de 2022.</p> <p><u>Compostage partagé :</u> Aide au repérage d'acteurs intéressés et/ou de sites propices sur l'espace public.</p>
<p><b>Rendre acteurs les citoyens usagers et faciliter l'accès au service public</b></p>	<p>Développe et propose des outils (supports informatiques, appel à projet, sessions de sensibilisation...)</p> <p>Animations territoriales consommation / déchets : mets en place, en complémentarité des actions communales et en co-construction, l'information et la sensibilisation du public notamment lors de la semaine européenne de réduction des déchets</p> <p>Organise le retour d'expérience</p> <p>Accompagne les communes et les habitants dans la réduction et la gestion des déchets ; gaspillage alimentaire, animation défis familles et écoles zéro gaspi</p>	<p>Aide à la diffusion d'information</p> <p>Gère les relations avec les structures locales</p> <p>Mène des actions en direction des enfants et des parents, des personnels de restauration et d'animations, des cuisiniers : réduction du gaspillage alimentaire, sensibilisation, éducation au goût, compostage...</p>

#### 4.4.3. La biodiversité et l'agriculture

Dans la perspective d'évolution démographique de l'agglomération, l'enjeu est de concilier développement urbain et préservation de l'environnement en offrant un cadre de vie de qualité et répondant au besoin de nature des habitants qu'il s'agisse d'espaces naturels ou agricoles, de parcs, jardins publics, rives de cours d'eau, places ou allées plantées...

Pour la commune l'agriculture et la viticulture raisonnées doivent aussi être intégrées dans la réflexion sur le développement économique afin de mettre en place les conditions de réussite des exploitations La zone agricole doit être pensée comme un espace de travail et de production. La commune souhaite avec Nantes Métropole contribuer à la dynamisation de l'activité agricole en luttant contre les friches spéculatives, contre le développement du mitage, en favorisant l'agriculture de proximité et en confortant l'identité paysagère agricole.

L'action concoure :

- à enrayer le déclin de la biodiversité et à protéger, voire à redynamiser les espèces menacées via des plans de gestion et de conservation ; après la réalisation de l'inventaire des zones humides, celui des haies , auxquels est associé le groupe de travail communal, est en cours de finalisation ; ces données ainsi que la reconnaissance de la trame verte et bleue dans le cadre de l'élaboration du PLUm, marquent

la volonté conjointe de la Métropole et de la commune de rechercher l'équilibre entre le développement urbain et la protection des espaces naturels.

- à intensifier la dynamique de l'agriculture périurbaine de proximité, notamment par la remise en culture de terres en friches, et son potentiel de production pour le développement des circuits courts, contributeurs au développement de l'économie circulaire.

<b>Le co-développement :</b>	<b>Nantes Métropole</b>	<b>Commune</b>
<b>Nature-biodiversité</b>	<p>Poursuit les actions pour favoriser la préservation du patrimoine naturel métropolitain et notamment la co-construction avec les communes du guide de gestion adaptée des milieux naturels</p> <p>Élabore un schéma d'intervention sur les sites d'intérêt écologique de l'agglomération, en bon état ou à restaurer (compensation)</p> <p>Poursuit le développement des forêts urbaines</p>	<p>Est associée aux actions et à leur mise en œuvre</p> <p>Participe à la rédaction des fiches « expérience » du guide</p> <p>Gère les stations réservoirs de propriété communale dans le cadre des plans de conservation</p> <p>Participe à la gestion des sites à restaurer</p>
<b>Agriculture périurbaine</b>	<p>Présente le diagnostic actualisé d'occupation des parcelles A et N au PLUm</p> <p>Identifie les secteurs stratégiques à défricher et à remettre en culture</p> <p>Hierarchise les priorités sur le mandat</p> <p>Anime et accompagne les actions de défrichage dans le cadre d'un partenariat avec chaque commune, la Chambre d'agriculture et les acteurs locaux (agriculteurs, associations, AFA...)</p> <p>Participe au financement des travaux de défrichage et de remise en exploitation</p> <p>Soutient l'agriculture périurbaine et valorise la production locale dans le cadre du projet alimentaire territorial</p>	<p>Co-construit toutes les étapes avec la Métropole</p> <p>Peut acquérir le foncier et co-financer le défrichage</p>
<b>Charte intercommunale relative aux modalités d'implantation des stations radioélectriques</b>	<p>Collabore avec les communes sur l'aménagement numérique hertzien du territoire et participe à la vigilance sur les impacts environnementaux générés par les stations radioélectriques (téléphonie mobile, wifi, télérelève, M2M,...)</p> <p>Anime les instances de gouvernance (guichet unique, commission consultative, comité technique) et accompagne les communes dans leur projet d'implantation de stations radioélectriques</p>	<p>Est associée à l'aménagement numérique hertzien, encadré par la Charte, sur le territoire de Nantes Métropole, sur sa commune</p> <p>Est partie prenante des instances techniques et politiques liées à la Charte</p>

#### 4.4.4. Les risques

L'enjeu est de vivre avec les risques, pollutions et nuisances tout en évitant ou limitant l'exposition des populations et en réduisant les vulnérabilités du territoire. Pour y arriver, il est important de partager la connaissance des risques, d'élaborer et de mettre en œuvre la stratégie locale de gestion du risque d'inondation et de continuer à travailler ensemble sur l'organisation en cas de crise.

<b>Le co-développement :</b>	<b>Nantes Métropole</b>	<b>Commune</b>
<b>Stratégie locale de gestion du risque d'inondation (application réglementaire de la directive "inondations")</b>	Est porteur de la stratégie et l'anime Co-écrit la stratégie avec l'ensemble des partenaires (communes, l'État, entreprises, gestionnaires de réseaux...)	Est associée à part entière à son élaboration Est responsable de l'information préventive de sa population
<b>L'organisation en cas de crise</b>	Poursuit l'animation du groupe de travail "sécurité civile et gestion de crise" Aide à faire vivre les Plans communaux de sauvegarde Poursuit l'organisation de formations, d'exercices et d'appui aux retours d'expérience Améliore la coordination entre les communes et NM pour être plus opérationnel collectivement en cas de crise	Participe au groupe de travail via les référents Risques, aux formations, aux exercices et aux retours d'expérience Fait vivre son PCS

#### 4.4.5. L'eau et l'assainissement

Les principaux enjeux de la politique publique de l'eau sont : un patrimoine de plus de 7000 kms de réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales qui nécessite des investissements lourds pour assurer sa pérennité, une urbanisation qui engendre une imperméabilisation importante source de phénomènes plus marqués d'inondation, une baisse des consommations d'eau qui implique une vigilance sur la fragilité de l'équilibre financier des services d'eau et d'assainissement.

Les élus métropolitains ont priorisé 4 orientations stratégiques dont deux s'orientent vers le citoyen usager et vers le lien indispensable avec les partenaires du développement urbain :

- une politique tournée vers le citoyen usager qui conjugue les enjeux de proximité, d'équité et de solidarité ;
- une maîtrise de la politique publique de l'eau dans le cadre de l'aménagement d'un territoire en fort développement urbain.

Nantes Métropole procédera à la rénovation du réseau d'eaux pluviales du secteur des Fraiches dont l'impasse du Fouy et sur les rues Mortier Vannerie et Delrue par le biais de la PPI territorialisée.

<b>Le co-développement :</b>	<b>Nantes Métropole</b>	<b>Commune</b>
<b>Tarification sociale de l'eau</b>	Déploie le dispositif de tarification	Reçoit le public concerné , non connu de la CAF et instruit les demandes

<b>Coopération décentralisée</b>	Organise les appels à projet « dispositif de solidarité eau et assainissement » (Loi Oudin-Santini) pour participer au financement des projets de coopération communal via le fond 1 % eau Contractualise pour le versement de la subvention	Mène son programme de coopération Soumet une demande de cofinancement à NM Rend compte de l'exécution du programme à NM Sollicite en tant que de besoin NM lors d'accueil de délégations
<b>Stratégie</b> <b>- Cycle de l'Eau par bassin versant</b>	Peut réaliser des études hydrauliques à la demande des communes	Sollicite la Métropole Participe au financement de la mise en œuvre de solutions techniques dans le cadre de la PPI territorialisée
<b>- Eaux pluviales</b>	Après avoir clarifier la répartition de la compétence eaux pluviales avec les communes, déploiement d'une gestion pertinente des eaux pluviales de manière à mieux maîtriser les aléas liés aux inondations - via un groupe de travail spécifique	Est associée au groupe de travail spécifique
<b>Etudes et travaux</b>	Diagnostiquer de façon permanente le fonctionnement du patrimoine	Est associée pour la connaissance de leur territoire
<b>Travaux d'amélioration hydraulique pour résoudre les problèmes d'inondation existants (actions du Schéma directeur d'assainissement pluvial-SDAP)</b>	Priorise le programme de travaux, réalise les travaux et les évalue	Peut programmer des travaux complémentaires prévus dans le SDAP ou après les études hydrauliques via la PPI territorialisée

## 4.5 – Innovation et numérique

L'innovation et le numérique offrent des opportunités pour :

- développer l'emploi et soutenir le développement économique ;
- améliorer la ville et la rendre plus facile ;
- répondre au défi de la transition énergétique et écologique.

L'objectif est développer une métropole qui permet la mise en réseau des intelligences, une métropole où l'innovation (économique, technologique, sociale) est partout, par tous et pour tous, une métropole qui s'appuie du numérique pour favoriser la coopération entre les acteurs du territoire pour tendre vers une nouvelle organisation, plus collaborative.

Sept orientations stratégiques ont été retenues :

- développer des services numériques qui facilitent le quotidien des usagers de la métropole (Nantes dans ma poche) et qui renforce la participation citoyenne. Nantes Métropole souhaite également simplifier sa relation à l'usager par la simplification des démarches de l'administration territoriale via le projet « Dites-le nous une seule fois » ;
- réduire les fractures numériques, sociales et territoriales avec notamment d'ici 2020 la couverture du FTTH sur l'ensemble du territoire métropolitain ;
- organiser un cadre de réflexion et de dialogue sur la transformation numérique pour partager les objectifs, une culture commune autour de l'innovation et du numérique et développer des projets

ensemble grâce notamment à l'animation d'un réseau avec les référents numérique des communes ;

- faire de la Métropole une des « villes » collaboratives pionnières en Europe avec notamment la mise à disposition des habitants et acteurs des données (plate forme open data), des outils de capitalisation d'expériences/ connaissances sur son territoire (RSE, plate forme des savoirs, ...) ;
- devenir une des grandes places numériques en Europe, grâce à la labellisation French Tech et également avec des événements à rayonnement national et international (Digital Week, Web2day) ;
- être un territoire d'expérimentation (compteurs intelligents, quartiers connectés tests...) ;
- déployer les nouvelles technologies dans la gestion des réseaux urbains.

Des applications sont d'ores et déjà partagées entre les communes et la Métropole (cf. tableau ci-après) :

<b>Le co-développement :</b>	<b>Nantes Métropole</b>	<b>Commune</b>
<b>Plateforme Open data</b>	Met à disposition la plate-forme Cofinance la plateforme avec le CG44 et la région	Peut mettre des jeux de données sur la plateforme
<b>Nantes dans ma poche</b>	Développe l'application et ses évolutions	Fournit des données et ses habitants utilisent l'application
<b>Info Nantes</b>	Gère l'application Info Nantes	Fournit des données événementielles pour être diffusées via les sites Nantes.fr et Nantesmetropole.fr et l'application Nantes dans ma poche
<b>OASIS</b>	Met à disposition l'application pour faciliter la collaboration sur la gestion des interventions	Utilise l'application
<b>DELTA</b>	Met à disposition l'application pour mettre en œuvre le dispositif de tarification sociale des transports	Utilise l'application
<b>Ecitiz</b>	Met à disposition l'application pour mettre en œuvre la gestion des transports scolaires	Utilise l'application
<b>LILAS</b>	Met à disposition l'application pour suivre le patrimoine arboré communautaire	Utilise l'application
<b>Droits de cités</b>	Met à disposition l'application pour faciliter la coordination sur la gestion des autorisations du droit des sols	Utilise l'application Participe financièrement au contrat de maintenance annuel de l'application
<b>GéoNantes</b>	Créé un service commun pour l'utilisation du portail d'information géographique Géonantes Promeut les usages de l'outil	Utilise le portail Participe financièrement au service commun
<b>Réseau Informatique Métropolitain - RIM</b>	Gère l'infrastructure de fibre optique mise à disposition aux communes via la DSP Nantes Networks	Participe aux réunions de coordination

## Article 5 – Autres actions

Le Débat sur Quelle Sèvre ? :

La Sèvre participe de la trame bleue de Nantes Métropole et est prise en compte dans le projet du territoire

Loire, Sèvre et Vignoble comme un élément patrimonial fort. La démarche « Quelle Sèvre ? », initiée par la commune au printemps 2016, implique une dynamique de coopération étroite entre Nantes Métropole et la Commune pour la mise en mouvement d'un projet qui prenne en compte toutes les dimensions et usages de la rivière : écologiques, loisirs, touristiques, déplacements, économiques...

#### Mutation de l'institut des Hauts Thébaudières

La ville de Vertou et Nantes métropole s'engagent à une réflexion commune pour accompagner la relocalisation, décidée par l'Agence Régionale de Santé, de l'institut des Hauts Thébaudières, sous l'angle du repositionnement dans l'agglomération d'un équipement médico-social majeur mais aussi de l'usage futur du site actuellement occupé.

## **Article 6 – Suivi de la mise en œuvre et évaluation des contrats de co-développement**

---

Conclu pour la période 2016 à 2020, le contrat de co-développement comporte différentes étapes d'évaluation :

- Un bilan annuel effectué entre le Directeur de pôle de proximité et la Directrice Générale des Services de la commune sur la base des tableaux d'opérations annexés, puis une présentation collective à chaque début d'année en Commission locale de pôle ;
- Un bilan à mi-parcours pour mettre à jour le plan d'actions annexé au contrat et la PPI territorialisée. Un avenant sera alors conclu ;
- Une évaluation à la fin du contrat.

Pour la commune de Vertou,

Le maire  
Rodolphe AMAILLAND

Pour Nantes Métropole,

La Présidente  
Johanna ROLLAND

Date

## **Liste des annexes**

Annexe 1 : Déclinaison territoriale du PADD sur le pôle de proximité Loire Sèvre Vignoble

Annexe 2 : Liste des politiques publiques et plans d'actions métropolitains et municipaux

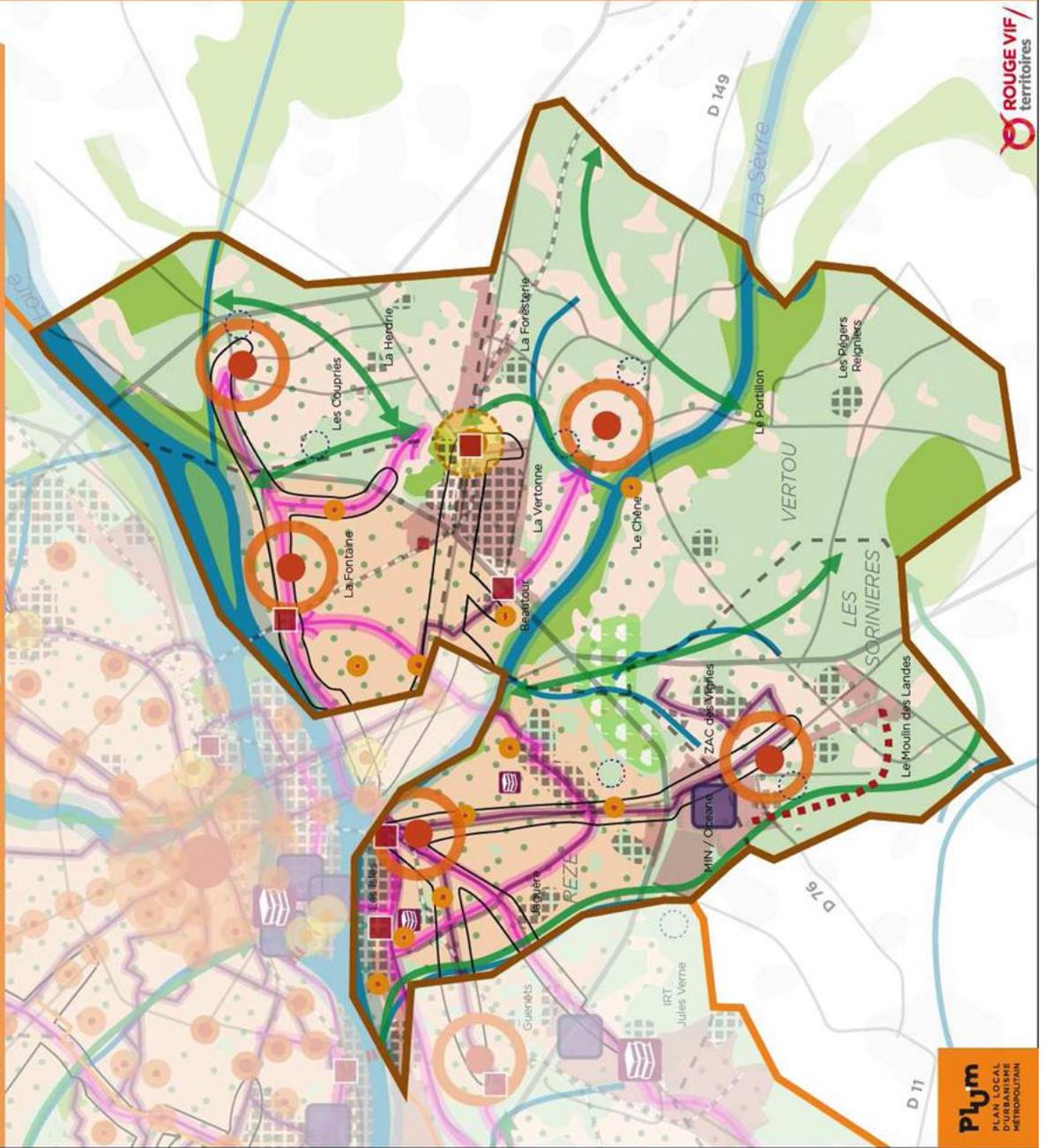
Annexe 3 : Tableau de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 Voirie Espaces publics

Annexe 4 : Tableau des opérations de co-développement par politique publique

**Annexe 1**  
**Déclinaison territoriale du PADD sur le pôle de proximité Loire Sèvre Vignoble**

# SPATIALISATION DU PROJET MÉTROPOLITAIN À L'HORIZON 2030

## Territoire Loire Sèvre et Vignoble



### Dessiner la métropole dans son jardin

- Valoriser les cours d'eau
- Protéger et développer les espaces agricoles, naturels et forestiers
- Préserver et restaurer les réservoirs de biodiversité
- Préserver et restaurer les corridors écologiques
- Accompagner les projets de forêt urbaine
- Développer la nature en ville

### Rendre possible la mise en oeuvre des projets économiques d'envergure métropolitaine porteurs d'emplois

- Assurer la réalisation des grands projets structurants
- Inscrire les sites universitaires et d'enseignement supérieur dans la dynamique métropolitaine
- Renforcer les sites d'activités existants dont le socle industriel et logistique

### Organiser la métropole rapprochée

**Développer une métropole compacte, mixte et active**  
 Prioriser le développement et le renouvellement urbain dans les centralités

- Renforcer les centralités communales et centralités de quartiers
- Favoriser l'émergence de nouvelles centralités communales et de quartier

Prioriser le développement et le renouvellement urbain dans les corridors des axes de mobilités structurants

- Accompagner la dynamique urbaine
- Projets de renouvellement, projets en cours et zones d'extension
- Anticiper les besoins futurs

### Organiser un réseau maillé pour toutes les mobilités

- Conforter le réseau de transports collectifs existants
- Développer le réseau de transports collectifs structurants
- Valoriser les pôles d'échanges multimodaux support de développement urbain
- Gares existantes
- Compléter le réseau de voiries

## Annexe 2

### Les politiques publiques et plans d'actions

#### **La Métropole**

##### **Les marqueurs du mandat**

Égalité  
 Emploi  
 Dialogue citoyen et co-construction  
 Innovation  
 Transition énergétique

Transition numérique  
 30 engagements pour la Loire  
 Attractivité  
 Coopérations métropolitaines et alliances des territoires

##### **Les politiques publiques thématiques**

Déplacements  
 Enseignement supérieur, recherche et innovation technologique  
 Action internationale et Europe  
 Énergie dont maîtrise des énergies  
 Environnement dont biodiversité  
 Déchets

Eau  
 Développement urbain  
 Habitat et logement  
 Conception, entretien et usages des espaces publics  
 Développement économique et économie circulaire  
 Sport de haut niveau  
 Culture (grands équipements métropolitains)

##### **Les plans d'actions transversaux**

Agenda 21  
 Plan climat  
 Politique de la ville

Solidarité et coopérations internationales  
 Biodiversité  
 Relation aux usagers

#### **La commune**

Développe l'attractivité du territoire et la cohésion sociale par l'élaboration de politiques culturelles, festives et de solidarités locales et internationales.

Elabore des politiques éducatives et sportives adaptées aux besoins existants et émergents du territoire et de ses populations

Veille à la qualité et à la sécurité de la vie quotidienne et des équipements en élaborant des politiques d'accueil, de proximité, de tranquillité publique et de transition énergétique évolutives et innovantes.

Définit des orientations stratégiques en matière, d'aménagement et de développement durable du territoire dans une logique de coopération intercommunale et en tenant compte des usages et de la singularité vertavienne, des besoins existants et émergents.

--	--

### **annexe 3**

Tableau de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 Voirie  
Espaces publics



**Annexe 4**  
**Liste des actions de co-développement par politique publique**

## ANNEXE 3 – Tableau de la Programmation Pluriannuel des Investissements

VERTOU	MONTANT PPI validé février 2016 : 6 114 k€	PPI 2015/2020 CREDITS TERRITORIALISES							
Politique Publique de Rattachement	intitulé	MONTANT PPI Contrat co-développement	MONTANT PPI actualisée	2015	2016	2017	2018	2019	2020
autres opérations d'habitat	Route de Clisson ilot Lesage	7	7		7				
Déplacements Doux (vélos, piétons)	Boulevard Priou	12	12		12				
Déplacements Doux (vélos, piétons)	Pégères Reigniers	6	6	2	4				
Deveco	Carrefour rue des Grands Chateigners (Bricoman)	21	21	21					
Paysages urbains	mise en valeur des bords de Sevre	33	33		33				
Paysages urbains	Nouvel équipement culturel	17	17	5	12				
Accessibilité	Mise en œuvre du SDA et accompagnement de la mise en accessibilité des bâtiments	118	118			30	30	30	28
Amélioration réseaux bus	restructuration réseaux bus 2018	80	80			80			
autres opérations d'habitat	Quartier de la Gare - Route de Clisson : Impasse du Laurier Fleuri	370	370		100	270			
autres opérations d'habitat	route des Sorinières, de la rue du Porte aux Meules à l'impasse de la Noë Rocard	330	330		200	130			
autres opérations d'habitat	Route de Nantes, de la rue du Gué à la rue de la Bussaudière	100	100			100			
autres opérations d'habitat	Accompagnement d'opérations immobilières du quartier de la Gare :	400	400				20	380	
autres opérations d'habitat	rue de la Fontenelle, de la rue Grand maison à la Rte de Clisson /	200	200				20	180	
autres opérations d'habitat	Boulevard de l'Europe : construction d'un giratoire avec le Bd de Gaulle et aménagement d'entrée de ville	400	400					20	380
Circulation, sécurité, fluidité	Rue Raymond Durand – accompagnement travaux stade	80	80		80				
Circulation, sécurité, fluidité	Nouveau collège	450	450		50	50	350		
Circulation, sécurité, fluidité	route du vignoble	150	150			150			
Circulation, sécurité, fluidité	Rue de la fontenelle basse côté Noble Age (près du Busway	120	120		50	70			
Circulation, sécurité, fluidité	Route de Nantes : de la rue des grands chataigniers jusqu'à la ruelle d'accès au P+R	120	120			120			
Circulation, sécurité, fluidité	Route de la Gare : requalification d'espace public en accompagnement de l'urbanisation	150	150					10	140
Circulation, sécurité, fluidité	route du vignoble / Aménagement dans son intégralité pour créer des continuités cyclables + piétonnes - provision pour AF, clôtures et étude	130	130						130
Déplacements Doux (vélos, piétons)	Village des Pégères Reigniers	120	120					120	
Eaux Pluviales	Réhabilitation du réseau d'assainissement d'eaux pluviales, fossé des Fraiches (Impasse du Fouy)	250	250					250	
Eaux Pluviales	Rues Mortier Vannerie et Delrue : réhabilitation de réseaux en accompagnement de travaux de réfection de chaussée	150	150			100	50		
Paysages urbains	Rue A Briand / aménagement global de la rue	350	350				30	320	
Quais et rives	Aménagement du quai de la chaussée des moines et de ses alentours, rue de l'Industrie comprise /Réaménagement qualitatif du lieu	1 300	1 300			100	800	400	
ville apaisée	extension de zones apaisées	200	200		50	60	30	30	30
ZAC Habitat	Accompagnement d'opérations immobilières (De Gaulle, Massonière, Boissière, Sauvage/Grand Maison...)	450	450			100	100	100	150
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>MONTANT PPI</b>	<b>6 114</b>	<b>6 114</b>	<b>28</b>	<b>598</b>	<b>1 360</b>	<b>1 430</b>	<b>1 970</b>	<b>728</b>

VERTOU	PPI 2015/2020 CREDITS NON TERRITORIALISES								
Politique Publique de Rattachement	intitulé	MONTANT PPI Contrat co-développement	MONTANT PPI actualisée	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Déplacements Doux (vélos, piétons)	Boulevard Guichet Serex / Vertou	350	350			350			
Deveco	requalification Parc d'Activité de la Vertonne	500	500			500			
Circulation, sécurité, fluidité	Nouveau collège ( part correspondant à la recette attendue du CG44)	850	850				850		
pénétrantes d'agglomération	Quartier de la Gare - Route de Clisson : carrefour Route de Clisson-rue Marie Curie / Etudes et Acquisitions Foncières <i>Moitié sur Saint Sébastien</i>	200	200					100	100
pénétrantes d'agglomération	Quartier de la Gare - Route de Clisson : Aménagements d'autre carrefours <i>Moitié sur Saint Sébastien</i>	250	250				250		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 150</b>	<b>2 150</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>850</b>	<b>1 100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

VERTOU	PPI 2015/2020 CREDITS RECURRENTS								
Politique Publique de Rattachement	intitulé		total	2015	2016	2017	2018	2019	2020
PRESERVATION DU PATRIMOINE	ERS VOIRIE			369	350				
	ERS ECLAIRAGE			70	117				
	TROTTOIR/DEPENDANCE			-	84				
	CREDITS DE PROXIMITE			51	68				

tous montants en k€

Opérations engagées précédent mandat

Annexe 4 - VertouContrat de co-développement 2016-2020 – Développement urbain et Habitat

Actions	Territorialisation	Commentaires	Nantes Métropole		Commune		Suivi des actions		
			Traduction Du co-développement	Traduction Du co-développement	Traduction Du co-développement	non engagé (NE)	engagé (E)	Finie (F)	Récurrente
<b>PLUm</b>									
Elaboration du PLUm	Toutes communes		Rédige le PADD Organise la présentation du projet de PADD finalisé en commune via un prestataire	Finalisation du PADD Co-contruit toutes les instances organisées sur la commune avec le prestataire de NM (une réunion publique et une réunion en conseil municipal d'ici mai 2016)			E	2018	
Elaboration du PLUm	Toutes communes		Rédige la partie réglementaire du PLUm Organise des temps d'échanges et de partage sur les outils, des séances pédagogiques et des visites de sites par pôle de proximité avec l'ensemble des communes	Co-construct le règlement du PLUm, avec notamment la participation aux temps d'échanges et de partage puis l'écriture du cahier de référence et de communication et du cahier communal			E		
Elaboration du PLUm	Toutes communes		Elabore les orientations d'aménagements et de programmation (OAP) thématiques (La Loire, la trame verte et bleue et la transition énergétique)	Est associée à l'élaboration des OAP thématiques			E		
Evolution du PLUm	Toutes communes		Réalise les évolutions à apporter au document	Est associée aux évolutions du PLUm			Post 2018		
Mise en place d'un réseau d'instructeur pour les villes et parcs	Toutes communes		Est à l'initiative du réseau, le pilote et l'anime	Participe au réseau			E		
<b>Habitat</b>									
<b>Programme local de l'habitat</b> 1. Réviser le PLH	Toutes communes		Co-construct le PLH avec les communes en cohérence avec des critères d'une ville compacte et durable : centralités, proximité des TC, mixité fonctionnelle, intra/extra péricphérique	Participe à la révision et définit avec la métropole la stratégie valide le contenu Donne un avis sur le projet via une délibération en conseil municipal					
PLH – reprendre les chiffres adaptés à chaque commune inscrits dans la fiche communale PLH	Toutes communes		Fait vivre une feuille de route partagée (à titre PLH) avec un mode de gouvernance partagée avec chaque commune et une mise à jour annuelle	Co-construct la fiche communale avec la Métropole Participe au développement d'une offre à loyer minoré (un minimum de 30% de PLAI dans les opérations de logements sociaux familiaux)					R
3. Elaborer et mettre en œuvre le plan partenarial de la demande locale sociale et de l'information des demandeurs	Toutes communes		Elabore et met en œuvre le plan partenarial de la demande locale sociale et de l'information des demandeurs avec l'Etat, les communes, bailleurs...	Participe à la élaboration du plan via le groupe de travail dédié Donne un avis sur le plan partenarial			E	2016-2017	Révisio n tous les ans
Faire un appel à projet pour développer des opérations d'habitat participatif dans les opérations publiques	Toutes communes		Porte l'appel à projet Travail en collaboration avec la commune pour développer l'habitat participatif Préfiche le foncier dans les ZAC métropolitaine (réserve d'îlots dédiés en accord avec la commune)	Participe à la élaboration du plan pour réserver du foncier pour développer des projets d'autopromotion ou des projets portés par des bailleurs Est associée à la démarche NM Est associée aux modalités de concertation et de communication					tous les ans
Faire évoluer réglementairement la conférence intercommunale du logement (CUL) et définir des orientations Métropolitaines de peuplement concernant les attributions dans le parc social, les mutations, les rélogements dans le cadre des projet urbain (PNRU2)	Toutes communes		Co-construct la stratégie du peuplement à l'échelle métropolitaine	Co-construct la stratégie avec la Métropole					
Actions vers les publics spécifiques (seniors, jeunes actifs étudiants,...) : - Accompagnement et sécurisation de démarches innovantes : colocation, échange de logements contre services, intergénérationnel,... Seniors : - Développement de l'offre d'hébergement pour personnes âgées dépendantes(EHPAD) ??? - Développement des logements intermédiaires pour personnes âgées autonomes en centrailé pour l'accueil des personnes âgées et en lien avec les services, à bas coûts - Développement de réponses pour les seniors les plus en difficulté pour leur assurer un hébergement conforme et compatible avec leur mode de vie et leurs besoins - Poursuit la politique de maintien à domicile dans le parc privé (PIG Habiter mieux et OPAH) - Développement et accompagnement des démarches innovantes : colocation intergénérationnelle, logements connecté ( smart city), tiers lieu dans les maison de retraite,... - Développement et accompagnement de la territorialisation de l'offre en structures Poursuivre la politique de maintien à domicile dans le parc social : élargissement du dispositifs des "logements bleus" aux autres bailleurs et communes volontaires	Toutes communes		Réalise la programmation des logements dans le cadre du PLH et le valide avec la commune Partage, en tant qu'expert, la connaissance, les études réalisées, les besoins,... des différents types d'habitat pour permettre la diversification de l'offre par territoire	Co-construct et valide les projets Travail avec les DTA et les pôles pour les mener à bien					
Mettre en place une Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS)	Toutes communes		Propose le dispositif aux communes volontaires Conseille et accompagne le dispositif « logements bleus »	Est pilote de l'action si elle souhaite entrer dans le dispositif « logements bleus » Travaille avec le prestataire pour l'aider à trouver des logements Identifie les logements qui pourraient être conventionnés par l'ANAH Le prestataire gère les logements conventionnés avec l'ANAH et ces logements peuvent entrer dans le dispositif SRU				2016	



Annexe 4 – VertouContrat de co-développement 2016-2020 – Mobilités

Actions	Territorialisation	Commentaire	Nantes Métropole	Commune	Suivi des actions		
					Traduction du co-développement	non engagé (NE)	engagé (E)
<b>Stratégie</b>							
Elaborer le nouveau PDU (stratégie, orientation, actions)	Toutes communes		Elabore le nouveau PDU	Est associée à l'élaboration et à la concertation			
Adopter les plans de circulations selon l'évolution des communes et le développement de la ville apaisée	Toutes communes		Réalise les études et les travaux du plan de circulation de la commune	Est associée aux études et au scénario de la population	x		
	Toutes communes en fonction des priorités des territoires.		Réalise les études et les travaux concernant des problèmes de circulation ponctuels (carreleurs, points noirs de l'agglomération, impacts changement d'aménagements...)	Valide le choix du scénario Communiqué auprès de la population	x		
Accompagner la mise en œuvre de la ville apaisée (zones 30, ville à 30, ZTL, zones de rencontre...)	Toutes communes		Réalise des plans d'aménagements et de circulation intégrant la prise en compte de tous les modes en collaboration avec la commune	Décide du périmètre et de la priorisation des aménagements			
Construire la stratégie de la transition énergétique sur le volet mobilité	Toutes communes		Propose des outils de communication	Relaye et sensibilise les habitants via de la communication	x		
	Toutes communes		Donne des prescriptions sur le parc métropolitain	Contrôle, verbalise en fonction de la vitesse (application du pouvoir de police du maire)			
	Toutes communes		Apporte des recommandations, si besoin, sur le parc de la commune	Renouvelle tout ou partie de sa flotte de véhicule			
<b>Ville des courtes distances/ ville apaisée</b>							
Développer et améliorer le service de covoiturage et l'autopartage	Toutes communes		Travaille avec les communes pour développer les aménagements (stationnements, points stop)	Travaille sur le choix des emplacements			
Agir auprès des employeurs et leurs salariés par le déploiement des plans de mobilité pour modifier les pratiques de déplacement domicile-travail	Communes non signataires d'un PM : Sautron, Mauves, Basse-Goulaine, Les Sorinières, Vertou, Brains, Le Peillerin, St-Aignan, St-Léger		Fait vivre une feuille de route partagée (la fiche PLH) avec un mode de gouvernance partagée avec chaque commune et une mise à jour annuelle	Fait les études auprès des agents municipaux	x		
Poursuivre la mise en œuvre des Plans Communaux Déplacement Doux : Réaliser 20 kilomètres de nouveaux aménagements Enveloppe territorialisée	Toutes communes		Appui sur la démarche et la méthode de PCDD	Signe la convention avec NM			
Elaborer la politique des déplacements piéton	Toutes communes		Propose et construit le schéma	Délibère sur la création ou l'actualisation du PCDD			
<b>Stationnement</b>							
Assurer la convergence des politiques de stationnement à l'échelle de la Métropole (observatoire intercommunal)	Toutes communes		Partage de la stratégie globale sur le stationnement et notamment les données et la connaissance globale	Relaye l'information auprès des habitants			R
Définir une stratégie de stationnement en parcs relais accompagnant le développement des TC et les transformations urbaines.	Bouguenais, St-Herblain, Thouaré, Vertou, Couëron, Mauves, Bourgneuf		Extension P+R porte de Vertou	Est associée à l'élaboration et à la concertation		E	
<b>Circulation</b>							
Aménager les accès du réseau métropolitain au périphérique	St Sébastien, Vertou, Basse-Goulaine		Poursuit les études de la liaison Route de Clisson - Porte de St-Sébastien	Est associée aux études et à la concertation		E	
<b>Transport en commun</b>							
Poursuivre l'extension du réseau structurant par un maillage et un accompagnement du développement urbain	Réaliser la ligne C9 Nantes, St Sébastien, Basse-Goulaine		Fait les études Réalise les aménagements du réseau sur le cadran Réorganise le réseau de TC associé	Mène un travail itératif avec la métropole Participe à l'étude Collaboré dans le cadre des enquêtes publiques Valide l'itinéraire proposé de la population des études jusqu'à la mise en œuvre		x	
Adaptation du réseau	Toutes communes; Vertou en 2018 dans le cadre C9		Adapter l'offre Tan en fonction du potentiel, en conjuguant efficacité économique et attente de la population	Est associée aux évolutions du réseau			
<b>Modes doux</b>							

<p>Développer la signalétique vélo : ajournement directionnel vélo, signalisation spécifique aux aménagements cyclables</p>	Toutes communes		Approuve le schéma directeur de l'ajournement cyclable Réalise les travaux à raison de 2 à 3 grands axes par an	Approuve les itinéraires Réalise le jationnement fin à pied ou à vélo pour les déplacements inter-à la commune ou inter-quartiers					
<p>Sécuriser les lieux de forte affluence piétonne et traiter les points noirs d'accidentologie, désamorcer le conflit vélo-piéton</p>	Toutes communes		Propose des dispositifs innovants en lien avec le réseau technique de l'Etat	Est volontaire pour tester des dispositifs innovants (marquage, panneaux...) visant à mieux prendre en compte les cyclistes sur la	x				
<p>Développer les équipements de stationnement des vélos</p>	Toutes communes		Inventorie et priorise avec la commune les lieux de forte affluence piétonne Réalise les travaux en dégageant des cônes de visibilité aux abords des passages piétons sur les voies principales	Fixe les secteurs prioritaires Communique et sensibilise sur la suppression/ réduction de l'offre de stationnement		x			
			Co-construit le programme annuel avec la commune Réalise les stationnements						x

**Amélioration de la qualité de service - Ecoles**

<p>Sécuriser les lieux de forte affluence piétonne et traiter les points noirs d'accidentologie, désamorcer le conflit vélo-piéton</p>	Toutes communes		Apaise les abords d'établissements scolaires en réalisant des travaux : Nouveau projet de conventionnement avec les communes pour développer l'écovisibilité scolaire (modalités en cours)	Sélectionne une ou plusieurs écoles Partage avec les parents d'élèves le nouveau plan de circulation Communique auprès des habitants Met en place des actions de sensibilisation auprès des scolaires	x				
<p>Améliorer la visibilité du transport scolaire</p>	Toutes les communes sauf Saint-Sébastien, Indre, La Montagne, Rezé, Orvault		Adapte le réseau scolaire en fonction des évolutions de la ville (ouverture d'école, changements d'effectifs, création de nouveaux quartiers...)	Mène un travail collaboratif à raison de 2 réunions par an					x
<p>Déployer un conseil en mobilité auprès des enfants (primaire, secondaire) dans le cadre scolaire et périscolaire</p>	Toutes communes		Développe des sessions de formation « sécurité et transport scolaire » pour les élèves de CM2	Relaye l'information auprès des écoles					x
			Promeut et accompagne les outils existants (« Toi, moi, nous », « Emile Serpent mobile », ...)	A un rôle de relais auprès des écoles					x

**Arrière-plan de la qualité de service - Outils numériques**

<p>Mise en œuvre d'une tarification solidaire dans les TC</p>	Toutes communes		Accompagne la mise en œuvre du logiciel DELTAS	Utilise l'outil	Traite les demandes des habitants				x
<p>Améliorer la visibilité du transport scolaire</p>	Toutes communes		Met en œuvre le nouveau logiciel de transport scolaire pour organiser et gérer les transports scolaires – Ecritz	Relaye la gestion des transports scolaires auprès des habitants					x

**2018 – transports collectifs**

<p>Définir la stratégie d'implantation des nouveaux centres techniques et d'exploitation, conduire les études opérationnelles et réaliser les aménagements nécessaires</p>	Vertou	projet de CETEX	pilottage du projet	Associée - Aide à l'acquisition du terrain					
--	--------	-----------------	---------------------	--	--	--	--	--	--

Annexe 4 – VertouContrat de co-développement 2016-2020 – Environnement et services urbains

Actions	Territorialisation	Commentaires	Nantes Métropole		Commune		Suivi des actions		
			Traduction du co-développement		Traduction du co-développement		non engagée (NE)	engagée (E)	Finie (F)
<b>Nature – agriculture – pollution</b>									
Poursuivre l'animation et les échanges d'information concernant la biodiversité	Toutes communes		Poursuit les échanges techniques au sein du réseau biodiversité et co-construit avec les communes les fiches « expérience » du guide de gestion adaptée des milieux naturels		Participe à la rédaction des fiches « expérience » du guide		E		X
Elaborer un schéma d'intervention sur les sites d'intérêt écologique de l'agglomération, en bon état ou à restaurer			Idée d'un territoire ayant le meilleur état écologique possible Recensement des sites dégradés à restaurer (projets pour tendre vers une TVB la plus cohérente possible avec un plan guide d'actions... Ensuite travail pour savoir ce qu'on veut restaurer et comment (la gestion sera articulée avec les communes)		Participe à la gestion des sites à restaurer (mesures compensatoires)		E		
Animer et coordonner les plans de conservation (Angéliques des estuaires et Scirpe Triquière)	Berges de Loire et de Sèvre nantaise spécifiquement les stations réservoirs propriété communale (Ste-Luce-station de l'île Clémentine, St-Sebastien-stations de l'île Héron et l'île Pincelle, Rezé – station de l'amont du port de Trentemout, St-Herblain – station de l'île de Tougas, Couéron – station du quai Emile Paraf)		Coordonne les actions à mener pour préserver les populations d'Angélique et de Scirpe (amélioration et diffusion de la connaissance, constitution du réseau de stations réservoir, mise en œuvre de pratiques favorables...)		Gère les stations réservoirs lorsqu'elles sont propriété communale pour maintenir les populations, reçoit et met en œuvre les avis de fauchages sur les berges à Angélique des estuaires Vertou : Stations de Sèvre aval et de la Chaussée aux moines ; propriété VNF mais en gestion communale]		E		X
Développer le projet des « forêts urbaines »	8 communes dont Vertou au Sud Est,		Pilote le projet Coordonne les actions (études, travaux de gestion forestière - restauration et entretien de parcelles - et plantation, actions pédagogiques vis à vis des scolaires) Anime des groupes de travail avec les propriétaires du site en lien avec les partenaires scientifiques et techniques Sur Bouguenais, St-Aignan, Sauron et St-Herblain, Rezé : NM Gère des parcelles communales		Participe à l'élaboration du projet Apporte sa connaissance du contexte et de l'histoire du site		E		X
Poursuivre la valorisation des fiches agricoles (2ème phase)	Toutes communes sauf Nantes, St-Sebastien, Rezé et La Montagne		Actualise l'occupation des parcelles A et N au PLUm Identifie les secteurs stratégiques à défricher et à remettre en culture Hiérarchise les priorités sur le mandat Anime et accompagne les actions de défrichage dans le cadre d'un partenariat avec chaque commune, la Chambre d'agriculture et les acteurs locaux (agriculteurs, associations, AFA...) Participe au financement des actions		Co-construit toutes les étapes avec la Métropole Peut acquiescer le foncier et co-financer le défrichage		E Fév. - mars Opération défrichage à suivre		
Faibiliser l'accueil des animaux errants au sein de la fourrière intercommunale	Toutes communes		Gère et met à disposition la fourrière Collabore avec les communes sur l'aménagement numérique hertzien du territoire et participe à la vigilance sur les impacts environnementaux générés par les stations radioélectriques (téléphonie mobile, wifi, télérelève, M2M...) Anime les instances de gouvernance (guichet unique, commission consultative, comité technique) et accompagne les communes dans leur projet d'implantation de stations radioélectriques		Est responsable de la capture d'animaux errants Utilise l'infrastructure				X
Mettre en œuvre les engagements pris dans la « charte intercommunale relative aux modalités d'implantation des stations radio-électriques sur le territoire de Nantes Métropole »	Toutes communes		Fait vivre une feuille de route partagée (la fiche PLH) avec un mode de gouvernance partagée avec chaque commune et une mise à jour annuelle Développe une offre à l'oyer minoré (un minimum de 30% de PLAI dans les opérations de logements sociaux, familiaux) Idée d'un territoire ayant le meilleur état écologique possible Recensement des sites dégradés à restaurer (projets pour tendre vers une TVB la plus cohérente possible avec un plan guide d'actions. Ensuite travail pour savoir ce qu'on veut restaurer et comment (la gestion sera articulée avec les communes)		Est associée à l'aménagement numérique hertzien, encadré par la Charte, sur le territoire de Nantes Métropole, sur sa commune Est partie prenante des instances techniques et politiques liées à la Charte		E		R
Fédérer les acteurs de l'alimentation et de l'agriculture autour d'un projet de consommation locale		2018							
Elaborer un schéma d'intervention sur les sites d'intérêt écologique de l'agglomération, en bon état ou à restaurer		2018							
<b>Risques</b>									
Elaborer et mettre en œuvre la stratégie locale de gestion du risque d'inondation - SLGRT (application de la directive « inondations »)	Nantes, St Sébastien, Rezé, Bouguenais, La Montagne, St-Jean-de-Boiseau, Le Pellerin, Couéron, Indre, St-Herblain, Vertou		Est porteur de la SLGRT Anime la stratégie et la co-écrit avec l'ensemble des partenaires (communes, l'Etat, entreprises, gestionnaires de réseaux...) L'Etat est en appui de la méthodologie		Associée à part entière à l'élaboration de la stratégie		NE		2 <sup>e</sup> semestre 2016

Soutenir les actions d'information préventive	Toutes communes Projet d'exercice commun PPMs sur Orvaudt en 2016		<p><b>Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)</b> Retourne du DICRIM mutualisé</p> <p><b>Plan particulier de mise en sûreté (PPMS)</b> Appuie la mise en place d'exercices spécifiques dans les établissements scolaires (proposé des scénarios de crise, soutien méthodologique et retours d'expérience) (inspection académique qui pilote)</p> <p>Zones inondables (ZI)</p> <p>Poursuit l'animation du groupe de travail "sécurité civile et gestion de crise" Aide à faire vivre les Plans communaux de sauvegarde Poursuit l'organisation de formations, d'exercices et d'appui aux retours d'expérience Améliore la coordination entre les communes et NM pour être plus opérationnel collectivement en cas de crise (rencontre commune-côle-service Risques, partage des outils communs, exercices...)</p>	<p>Est responsable de l'information préventive de sa population</p> <p><b>DICRIM</b> Co-constitue le DICRIM et le diffuse</p> <p>PPMS Participe à la réalisation du PPMs piloté par le(s) directeur(s) Participe aux exercices spécifiques</p> <p>Zones inondables</p> <p>Participe au groupe de travail via les référents Risques, aux formations, aux exercices et aux retours d'expérience</p> <p>Fait vivre le plan communal de sauvegarde (partage en interne de la connaissance du PCS, réunions de sensibilisation des agents et élus...)</p>	DICRIM NE ZI NE		DICRIM 2018 PPMS R
Renforcer l'organisation en cas de crise en partenariat avec l'ensemble des acteurs	Toutes communes				E		Récurr nte

12/11/13

Contribuer à fiabiliser les dispositifs d'information et d'alerte des populations à l'échelle de la métropole : déployer le système d'alerte et d'information des populations (SAIP) et des outils d'alerte complémentaires	Toutes communes (à revoir en 2018) St-Herblain, Indre, Bouguenais, Nantes		Dans le cadre du Plan particulier d'intervention (PPI) de l'entrepris SEVESO Brenntag à St Herblain, NM va impulser une réflexion pour la mise en oeuvre par les communes (les 4 concernées) des moyens d'alerte en cas d'accident à Brenntag	Est responsable de l'alerte de sa population	NE	PPI engagé depuis octobre 2015	Fin 2016
Développer de nouveaux outils permettant de partager la connaissance des données géographiques avec les partenaires et la population	Thouaté	2018	Outils à co-construire avec les communes en fonction de leur besoin				

### Énergie Climat

Réaliser un grand débat citoyen sur la transition énergétique	Toutes communes		Mettre en place un grand débat citoyen sur la transition énergétique	Participer au grand débat. Être partie prenante de la compréhension des enjeux sur la transition énergétique auprès de la population	X		
---	-----------------	--	--	--	---	--	--

### Doubler le taux de couverture des énergies renouvelable d'ici 2020

Mettre à l'étude des modalités pour expérimenter l'investissement participatif dans les productions d'énergie renouvelable	Toutes communes et à court terme Nantes – bas charentais (ASA) et toiture de polytech à la Chantrenie La Montagne		Nantes : aide financière auprès de deux structures privées dans le cas d'un appel à projet ADEME. Partenaire de la communication et de la diffusion de ces nouvelles pratiques auprès de la population La Montagne : Accompagnement à la mise en oeuvre de projet de production ENR Appui aux études au cas par cas des potentiels et gisements ENR Recherche du foncier et potentiellement acteur en tant que propriétaire ou exploitant du foncier (ex : à St Herblain, parkings publics du Zénith ou ancienne décharge de Tougas) Accompagnement aux études de faisabilité Coordination de toutes les parties prenantes Interface avec les développeurs privés Relais d'information auprès de la population	Nantes : Relais d'information La Montagne : rôle d'acteur prêt de toiture municipale			X
Production d'électricité renouvelable sur les bâtiments publics (y compris délégations de service public)	Toutes communes avec le projet du MIN particulièrement identifié sur Rezé			Mise en oeuvre de projets de production A un rôle de relais de communication auprès de la population			
Développer tous les gisements d'énergie renouvelable locaux (développement solaire)	Toutes communes avec des projets d'envergure identifiés sur St Herblain		Recherche du foncier et potentiellement acteur en tant que propriétaire ou exploitant du foncier (ex : à St Herblain, parkings publics du Zénith ou ancienne décharge de Tougas) Accompagnement aux études de faisabilité Coordination de toutes les parties prenantes Interface avec les développeurs privés Relais d'information auprès de la population	Rôle qui peut être variable La ville de St Herblain pilote le projet de centrale PV de Tougas dans sa globalité même si projet est porté par un développeur privé En revanche, elle est simplement associée au projet d'ombrières PV sur les parkings du Zénith			
Développer tous les gisements d'énergie renouvelable locaux (développement chauffage bois)	Toutes communes		Retours d'expérience et échanges de bonnes pratiques notamment dans le cadre du réseau Energie des communes Relais d'information auprès de la population	Porte le projet auprès des habitants et des parties concernées Associée au projet Relais d'information à la population			

### Maîtriser les consommations énergétiques du patrimoine communal

Optimiser les consommations énergétiques des services de l'espace public	Toutes communes		Dialogue avec la commune pour définir les secteurs concernés et spécifications techniques dans le cadre du SCAL	Dialogue avec Nantes Métropole pour définir les secteurs concernés, accompagnement des riverains pour expliquer les enjeux de cette action			
Réduction des consommations de l'éclairage public : coupures la nuit (0h30/5h30 - Hors centre-ville, axes structurants et zones d'activités)	Toutes communes		Animer un réseau technique énergie incluant les gestionnaires techniques de toutes les communes. - échanges d'expérience - montage de projets collectifs - mise en oeuvre d'un référentiel (carnet thermique, analyseur de consommation, etc.) A court terme, CEE : étude sur le fonctionnement des collectivités et proposition d'améliorations grâce à l'accueil d'un apprenti ingénieur en alternance pendant 3 ans A moyen terme, accompagnement à l'émergence des besoins complémentaires et accompagnement des communes pilotes de chantiers innovants	Ce construction des ordres du jour et de l'organisation des réunions, échanges de pratiques Empunt du matériel (caméra thermique, analyseur de réseau), formation de séminaires d'échanges d'expérience, etc. Collecte des données permettant la valorisation des actions en CEE, participation aux rencontres de définition de stratégie commune CEE, mise en route de la stratégie CEE Émergence des besoins complémentaires Positionnement en tant que contributeur ou pilote en fonction des chantiers à ouvrir			X
Rechercher des financements à travers des outils contractuels renouvelés type contrat de performance énergétique (CPE) et des outils de valorisation financière des économies d'énergie type CEE	Toutes communes						

### Maîtriser les consommations énergétiques des habitats pour les projets de rénovation énergétique

Promouvoir et/ou accueillir une remise en proximité de l'espace Info Energie (EIE) pour apporter des conseils gratuits et indépendants aux habitants	Bouguenais, Carquefou, Coueron, La Chapelle sur Erdre, Nantes, Rezé, Le Pellerin, Les Sorinières, Orvault, Saint Sébastien, Saint-Herblain, Saint-Luce, Thouaté, Vertou		Interface avec l'espace Info Energie pour la prise en charge financière des permanences dans la convention EIE / NM, mise à disposition d'un bilan communal annuel, information auprès des personnels d'accueil sur demande via les conseils citoyens, mise en place avec l'espace Info Energie pour la réparation territoriale des forums Prend en charge financièrement dans la convention EIE / NM 4 forums par an Est présent lors de la manifestation via le conseiller climat du ndle de proximité	Choix et mise à disposition d'un lieu d'accueil des permanences (3 heures par mois), relais d'information dans les supports municipaux, formation des personnels d'accueil			
Forum EnergieHabitats (en raison de la rénovation énergétique) Rencontrer des professionnels de la rénovation énergétique	Toutes communes 4 par an		Communication forte auprès des professionnels (artisans...), des particuliers et des partenaires du territoire Formation/information des personnes d'accueil des mairies assurée par NM	Mettre à disposition du matériel et un lieu adapté Prend en charge la communication de proximité pour informer de la tenue d'un événement Soutien à la communication (information des ménages via les supports de communication traditionnels : flyers, affiches, presse municipale) et information des particuliers par les services municipaux			
Déployer une plate-forme de la rénovation énergétique via un portail web pour informer et inciter les habitants à la rénovation	Toutes communes		Coordination, prise en charge d'une communication à l'échelle métropolitaine et mise à disposition d'outils de communication pour chaque commune via le réseau Agenda 21 Prise en charge des animations pour l'énergie (catalogue Espace Info Energie) et des échanges Interface avec l'espace Info Energie, prise en charge financière dans la convention EIE / NM (35 équipes par an), (lancement, mi-parcours...)	Accueil des animations, réflexion à l'échelle intercommunale	X		

### Programme d'animations à l'année

Programme d'animations à l'année Mettre en commun les programmes d'animations et construire des animations dans une logique intercommunale	Toutes communes						
Défi familles à énergie positive Accompagnement de familles pour réduire les factures énergétiques, sans travaux	Toutes communes			Aide à la constitution d'équipes, relais dans les supports municipaux			

Événements éco-responsables Du vide-grenier au marathon : des événements qui s'engagent pour le territoire et le climat	Toutes communes		Animation du réseau éco-événement (échange de pratiques et d'expériences) Prise en charge de prestations déchets ou mobilité sur 30 événements / an Information diffusée via le réseau Agenda 21 Construction d'animations pédagogiques en lien avec les politiques publiques métropolitaines (développement durable, déchets, torets, cycle de l'eau, déplacements...), sollicitation des écoles, prise en charge financière	Participation de la commune et des autres organisateurs d'événements au réseau éco-événement Formation des structures et des bénévoles concernés				
Mobiliser les écoles primaires	Toutes communes			Relayer l'information auprès des écoles, fait le lien avec les temps périscolaires				

Page 4

**Poursuivre le développement de la chaleur renouvelable à tarif maîtrisé**

Poursuivre l'identification des potentiels de développement de réseau de chaleur et faire émerger des projets	Toutes communes	Sur le territoire extra-périphérique, réaliser des études de faisabilité en fonction des demandes des communes et des opportunités liées à de nouvelles zones d'aménagement	Porte le projet auprès des habitants et des parties concernées Associée au projet Relais d'information à la population		
---	-----------------	---	--	--	--

**Déchets**

**Rendre acteurs les citoyens usagers et faciliter l'accès au service public**

Dématiser les supports d'information (carte Tri sac, plan des points d'apport volontaire, aléas de collecte, rappel de rdv encombrants ou passades d'ambassadeurs...)	Toutes communes	Propose les supports informatiques et les décline par commune	Complète les supports selon les problématiques et structures locales	NE	
Mener des enquêtes de satisfaction à des échelles micro, quartiers, ...	Toutes communes	Propose les secteurs sur la base des données recueillies spécifiques déchets	Est associée pour affiner les secteurs	NE	
Poursuivre les temps d'implication et de co-construction avec les habitants	Toutes communes	Participe à événement communal	Demande la participation de NM pour la sensibilisation des habitants lors d'organisation d'événement		Récurrente

Mesurer et quantifier les problèmes avant et après la mise en œuvre du règlement de collecte afin d'en ressortir des indicateurs pour guider les agents concernés	Toutes communes	Articulation avec l'écriture du règlement du PLU Métropolitain	Identifie les emplacements réservés sur son territoire	NE	
Lancer des défis entre territoires pour inciter à la réduction, au tri et augmenter les performances de recyclables	Toutes communes	2018		NE	

Faire émerger et accompagner des initiatives afin de mettre en œuvre le plan de prévention	Toutes communes	Propose un appel à projet citoyen > Lutter contre le gaspillage alimentaire avec comme cible principale la restauration scolaire. Mise à disposition d'outils et financement possible d'animation auprès des scolaires et des équipes pédagogiques via le réseau Agenda 21 Echanges d'expérience sur les pratiques dans la restauration scolaire par le lien entre la cuisine centrale de Nantes et l'association Agores. Poursuite dispositif d'animations territoriales « La Grande table de l'agglo » 2016-2018 avec les communes volontaires. > Sensibilisation / Animations territoriales : organisation annuelle de la Semaine européenne de réduction déchets / communes, prestataires Ecologie et	Aide à la diffusion, relation avec les structures locales  Actions en direction des enfants et des parents, des personnels de restauration et d'animations, des cuisiniers : sensibilisation, éducation au goût, compostage...	E	
--	-----------------	--	--	---	--

Développer le compostage dans les bâtiments publics en mettant en place des ateliers de sensibilisation des scolaires, EHPAD, composteurs privés ou partagés	Toutes communes	Echanges d'expérience sur la base de retour des communes Animations scolaires, via le marché de sensibilisation Ecopole, et marché avec Compostri (sensibilisation gestion des déchets organiques)  proposé la mise en place d'une commission propriété comme sur la ville de Nantes Si mise en place aide à l'instruction des dossiers et chiffrages de la facture	Témoignage/ retour d'expérience au sein du réseau Agenda 21 Relais d'information auprès des écoles, des EHPAD, des habitants Suivi opérationnel à la mise en œuvre et prise en charge après la première année d'installation.	E	
--	-----------------	--	---	---	--

Mettre en place des moyens en interne pour identifier et sanctionner les comportements déviant par application du règlement de collecte	Toutes communes (sauf communes qui n'ont pas accepté le transfert de pouvoir de police Basses-Gouairien, Sautron, Vertou)				
---	---	--	--	--	--

Encourager le tri dans les bâtiments publics en mettant en place un mobilier et une signalétique spécifique	Toutes communes	Mise à disposition d'outils de communication Actions de formation ponctuelles des agents possibles via le réseau Agenda 21 et la création des déchets <b>Plan Territoriaux Quartiers, communes) avec :</b> * Baisser de 50 % le nombre de points encombrants sur l'espace public pour 2020. * Développer le tri - stockage des encombrants (1 trentaine d'ici 2020) * Densifier les équipements structurants de proximité aux usagers (déchèteries, écopoints, ressourceries) * Développer un dispositif de prévention, de surveillance, de contrôle et de régulation de l'occupation des déchets sur l'espace public. * Développer des modèles économiques viables autour du réemploi et de la valorisation * Mobiliser les professionnels à améliorer la gestion de leurs déchets.	Définition de la stratégie (bâtements prioritaires) Achat du mobilier, impression et affichage de la signalétique appropriée	E	Finie (F)
---	-----------------	--	---	---	-----------

Déployer par territoire un plan de gestion des encombrants, de proximité en associant les citoyens et les partenaires (associations de quartier, bailleurs, ...) afin de lutter contre les dépôts sauvages	Toutes communes		Co - construction des plans territoriaux avec les pôles de proximité. Mobilisation des acteurs du territoire (associations, bailleurs, habitants...)	E	
--	-----------------	--	---	---	--

Identifier les interactions fortes entre les services (NM, communes)	Toutes communes	2018			
--	-----------------	------	--	--	--

**Un service durable contribuant à lutter contre l'effet de serre et concourant à la transition énergétique**

Favoriser les filières de traitement et de valorisation de proximité (ex : les déplacements en déchèteries : broyage, sensibilisation au jardinage naturel / mulching, recycleries etc.) et développer le compostage et broyage de proximité (notamment restauration scolaire, marchés alimentaires)	Toutes les communes	Broyage de proximité Organise et réalise la communication Contractualise avec les prestataires pour la mise en œuvre opérationnelle Sensibilise à la réduction et valorisation des déchets <b>Pour les marchés :</b> Organise et réalise la communication Contractualise avec les prestataires pour la mise en œuvre opérationnelle Sensibilise à la réduction et valorisation des déchets Prend en charge la gestion du composteur (retournement mécanisé du compost, apport du broyeur nécessaire pour la production d'un compost de qualité <b>Compostage de quartier</b> Prise en charge financière de l'équipement : * animation, sensibilisation et formation autour des déchets organiques (prestations Compostri / niche Terra)	Broyage de proximité Identifie les quartiers où les habitants sont demandeurs ; Fait de l'information ciblée du secteur identifié. Relais l'information entre Nantes Métropole et les habitants ( prend en charge les inscriptions des habitants et les relais au prestataire)  <b>Pour les marchés alimentaires :</b> Prend en charge le volet logistique avec les commerçants (collecte contenants auprès commerçants, vérification des consignes de tri, Pesée des contenants, apport au composteur, retour des contenants aux commerçants) <b>Compostage partagé :</b> Aide au repérage d'acteurs intéressés et/ou de sites propices sur l'espace public.	E	
--	---------------------	--	---	---	--

Densifier la collecte du verre (en conteneurs entiers) sur les points d'apport volontaire et améliorer la collecte du papier (professionnels, zone d'habitat tendre...) + <b>TEXTILES</b>	Toutes communes		Définir la politique de maillage et d'implantation des PAV	Aide au choix de l'implantation Accompagnement travaux implantation				
--	-----------------	--	---	---	--	--	--	--

100  
100000  
1000000



**Accompagnement travaux**

Poursuivre l'amélioration et le fonctionnement du réseau des déchèteries et éco points :	Toutes les pôles pour réhabilitation	Releas de la politique déchets sur le territoire communal	Co-construction citoyenne par rapport à l'utilisation et aux usages, à ce qu'est une déchèterie pour les habitants, à l'amélioration du service rendu...	E
Renforcer les outils de sensibilisation des professionnels avec mise à disposition des « bonnes pratiques pour le tri des déchets », au travers notamment du partenariat avec la CCI et la chambre des métiers / LIEN PROJETS CONTRIBUANT à l'économie circulaire sur territoires (ex. Association ECE zone d'activité La Chapelle / Ertra)	Toutes communes	Nouveau concept de déchèteries	retours des besoins professionnels sur le territoire / chargé de dev éco Associée en tant que relais d'information auprès des acteurs du territoire	
Accompagner la structuration de l'offre privée des filières de traitement pour adapter les solutions pour les professionnels	Toutes communes	Accompagne l'implantation d'entreprises pour traiter les déchets des professionnels	Capitalise et relie l'information Participe au retour des besoins des professionnels sur le territoire / chargé de dev éco	

**Eau et assainissement**

**Usager**

Mettre en œuvre la tarification sociale de l'eau	Toutes communes Hors pôle sud-ouest	Deploye le dispositif de tarification	Reçoit le public concerné Instruit les demandes des usagers via l'outil sur les transports	E
Garantir une tarification et un recouvrement équitables (problématique vol d'eau)	Toutes communes	Définit et met en œuvre la procédure pour les vols d'eau (poteau incendie)	Est associée à la définition de la procédure A compléter en 2018 lors du bilan à mi-cours du contrat	NE Courant 2016
Développer des actions innovantes pour augmenter la qualité de service rendu à l'usager	Toutes communes	Choisit et met en œuvre un outil de télérelève ou de radio relève pour mieux suivre les consommations d'eau	Choisit ou non d'accepter le dispositif Permet le retour d'expérience sur l'optimisation du suivi des consommations et la diminution des fuites	NE 2017
Coopération décentralisée – dispositif de solidarité eau et assainissement	Toutes communes	Organise les appels à projet « dispositif de solidarité eau et assainissement » (Loi Oudiri-Santini) pour participer au financement des projets de coopération communal via le fond 1 % eau	Mène son programme de coopération Soumet une demande de cotraitement à NM Rend compte de l'exécution du programme à NM	X
		Contractualise pour le versement de la subvention	Sollicite en tant que besoin NM lors d'accueil de délégués	

**Stratégie**

Construire une stratégie Cycle de l'Eau par bassin versant en veillant à considérer la place de l'eau dans la ville et son espace péri-urbain	Carquefou – l'Etang Blanc, Thouaré – Le Pré Poulain, Bouaye – Le Hameau du centre, La Chapelle – Ruisseau des Orans	Réalise des études hydrauliques pour une problématique ponctuelle d'inondation	Sollicite la Métropole Participe au financement de la mise en œuvre de solutions techniques dans le cadre de la PPI territorialisée	E
Mettre en œuvre le programme de travaux d'amélioration hydraulique pour résoudre les problèmes d'inondation existants (sur les actions du Schéma directeur d'assainissement pluvial-SDAP)	Toutes communes sauf Nantes	Réalise les travaux d'amélioration hydraulique Choisit et priorise le programme de travaux Evalue les résultats suite à la réalisation des opérations d'amélioration hydraulique	Peut programmer des travaux complémentaires prévu dans le SDAP ou après les études hydrauliques via la PPI territorialisée	
S'assurer de la cohérence entre les stratégies de la politique publique Eau et les priorités du développement urbain en particulier au sein du PLUm	Toutes communes	Travaille sur la cartographie des zones inondables des cours d'eau pour intégrer dans le PLUm	Est associée et partage la connaissance des sites	E
Révision du SAGE Estuaire de la Loire		Partage l'information avec les communes sur la révision du SAGE et son projet d'avis Donne un avis sur le projet de SAGE pour la CLE	Echange avec NM sur le projet d'avis de la commune à envoyer à la CLE Donne un avis sur le projet de SAGE pour la CLE	2017 NE

**Eau pluviale**

Deployer la stratégie eaux pluviales et s'assurer de sa prise en compte par les acteurs de Nantes Métropole		Clarifie la répartition de la compétence eaux pluviales au sein de NM et avec les communes		
		Deploye une gestion pérenne des eaux pluviales de manière à mieux maîtriser les aléas liés aux inondations via un groupe de travail spécifique avec les communes	Est associée à la démarche, notamment	2017 NE

**Etudes et travaux**

Mettre en œuvre une politique de communication externe	Toutes communes	2018	Propose et partage la mise en œuvre d'un plan de communication externe (promouvoir l'eau du robinet, nos actions environnementales, expliquer le rôle de NM dans la gouvernance de l'Eau, canaux de communication)	Relaye la communication à l'ensemble des habitants de son territoire
Construire une stratégie Cycle de l'Eau par bassin versant en veillant à considérer la place de l'eau dans la ville et son espace péri-urbain	Toutes communes	2018	Réalise un Schéma Directeur Bassin versant en identifiant les bassins versants prioritaires et les priorités par bassin versant en croisant les enjeux des différentes thématiques du cycle de l'eau (EU, EP, MA) et en tenant compte du SDAGE et des différents SAGE	X 2018
Deployer la stratégie eaux pluviales et s'assurer de sa prise en compte par les acteurs de Nantes Métropole	Toutes communes	2018	Forme les agents, développe la transversalité et l'implication des acteurs de l'aménagement du territoire aux bonnes pratiques de gestion des EP (réunion, formation)	X 2018
Garantir la maîtrise des eaux pluviales dans les aménagements urbains en favorisant l'usage des techniques alternatives	Toutes communes	2018	Elabore le zonage d'assainissement pluvial dans le cadre du PLUm Réalise les guides à l'attention des acteurs externes à NM (aménageurs, particuliers...)	

**Restauration des cours d'eau**

Définir et mettre en œuvre le programme de restauration des cours d'eau	Toutes communes	2018	Mettre en œuvre les actions prescrites par bassin versant : diagnostic et programmes d'actions	
			Définir et faire appliquer	

Annexe 4 – VertouContract de co-développement 2016-2020 – Numérique

Applications	Territorialisation	Commentaires	Nantes Métropole		Commune		Suivi des actions		
			Traduction Du co-développement	Traduction Du co-développement	non engagé e (NE)	engagé e (E)	Finie (F)	Récurrente	
Plate-forme open data	Brains, Orvault, Rezé, Ste-Luce Potentiellement toutes communes						X		X
Info Nantes	Les 24 communes : proposer de mettre dans les contrats						X		X
OASIS (interventions)	Les 24 communes : proposer de mettre dans les contrats						X		X
DELTA (vérification sociale des transports)	Les 24 communes : proposer de mettre dans les contrats						X		X
Ediliz (cars scolaires)	Toutes les communes sauf Indre, La Montagne, Orvault, Rezé, St Sébastien						X		X
LILAS (patrimoine arboré)	Les 24 communes : proposer de mettre dans les contrats						X		X
Droits De Cites (ADS)	Toutes communes sauf Brains, Couéron, St Herblain, St Sébastien						X		X
GéoNantes	Toutes communes sauf St Sébastien				Participe à la révision et définit avec la métropole la stratégie Validé le contenu Donne un avis sur le projet via une délibération en conseil municipal		X		X
Réseau Informatique Métropolitain – RIM	Toutes communes		Fait vivre une feuille de route partagée (la fiche PLH) avec un mode de gouvernance partagée avec chaque commune et une mise à jour annuelle Développe une offre à loyer minoré (un minimum de 30% de PLA) dans les opérations de logements sociaux familiaux)				X		X

**Département de Loire Atlantique  
MAIRIE DE VERTOU - 44123**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille seize, le 17 novembre**, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 novembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire.**

Etaient présents :

M. AMAILLAND – Mme LE STER – MM LE MABEC – RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mme SLIWINSKI – M. LALANDE – Mme BOUVART – M. BAHUAUT – Mme HIRN – MM. HIERNARD – BARDOUL – Mmes BOMARD – FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY – ALBERT – MM HELAUDAIS – RABERGEAU - PIERRET – Mmes FALC'HUN- NOGUE MM. VADROT - PIVETEAU – Mme COAT-PROU – MM ROBERT - DOUAISI – Mme JULE – Mme HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Madame LE MERCIER, pouvoir Madame ALBERT
- Monsieur OUVRARD, pouvoir Monsieur BARDOUL
- Monsieur DECROIX, pouvoir Monsieur PIERRET

Secrétaires de Séance : Madame ALBERT – M. VADROT

**DELIBERATION : 2**

**OBJET :** Débat d'orientation budgétaire 2017

**RAPPORTEUR :** Jérôme GUIHO

La loi sur l'administration territoriale du 6 février 1992, notamment en son article 11, impose aux communes de plus de 3500 habitants de tenir un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans un délai de deux mois précédant le vote du budget, qui se tiendra pour la commune le 15 décembre prochain.

Conformément aux dispositions des articles L2312-1 du code général des collectivités territoriales, le débat sur les orientations budgétaires sera introduit par la présentation d'un rapport.

**APRES EN AVOIR DELIBERE ET**

VU les éléments du rapport ci-annexé communiqué à chaque conseiller municipal  
VU les éléments de discussion portés en commission municipale du 9 novembre 2016

CONSIDERANT les interventions des différents conseillers municipaux et débats au sein de l'assemblée

Le conseil municipal,

**Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2017**

Rodolphe AMAILLAND  
Maire de Vertou  
Conseiller départemental



## **Note explicative de synthèse préparatoire au débat des orientations budgétaires 2017**

La loi sur l'administration territoriale du 6 février 1992, notamment en son article 11, impose aux communes de plus de 3500 habitants de tenir un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans un délai de deux mois précédant le vote du budget, qui se tiendra pour la commune le 15 décembre 2016.

Le débat des orientations budgétaires 2017 se tiendra à Vertou le 17 novembre prochain. Ce débat s'appuiera sur les éléments suivants :

### **1) Eléments techniques issus du Projet de Loi de Finances pour 2017**

#### ***1 - Croissance et déficit public***

Le PLF 2017 maintient l'objectif d'une baisse du déficit public à 2,7 % du produit intérieur brut (PIB) en 2017, et l'hypothèse d'une croissance de 1,5 % en 2016 et 2017. Il prévoit que la dette publique française représentera en 2017 96 % du PIB, en légère diminution par rapport à 2016 (96,1 %).

#### ***2 - Disposition du Projet de Loi de finances pour 2017 relatives aux collectivités locales***

Le PFL 2017 marque la troisième étape de la mise en œuvre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui est sous-jacent à la trajectoire de finances publiques de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2014 à 2019.

Il reprend les engagements du chef de l'Etat sur la réduction de la baisse des dotations au bloc communal, l'abandon de la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) au profit d'un aménagement de la dotation de solidarité urbaine et le soutien à l'investissement.



a) *Contribution des collectivités au redressement des comptes publics*

L'ensemble des concours financiers sous plafond accordés aux collectivités s'élèverait à 47,9 milliards en 2017 (en baisse de 5,9% par rapport à 2016).

L'article 14 du PLF 2017 fixe le montant total de la dotation globale de fonctionnement pour 2017 à 30,9 Mds€. L'évolution s'explique essentiellement par une diminution de 2,63 Md€ au titre de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP).

Conformément aux engagements du Président de la République, cette contribution est atténuée en 2017 pour le bloc communal avec une réduction de moitié par rapport à sa contribution en 2016.

L'article 59 du PLF 2017 adapte les montants de la CRFP pour les trois catégories de collectivités territoriales :

- Bloc communal :
  - o Communes : baisse de 725 millions au lieu de 1,450 milliards
  - o EPCI à fiscalité propre: baisse de de 310 millions au lieu de 621 millions
- Départements : baisse de 1,148 milliards
- Région : baisse de 451 millions

La répartition s'effectue pour le bloc communal au prorata des recettes réelles de fonctionnement du budget principal, après déduction des atténuations de produits, des recettes exceptionnelles et du produit des mises à disposition de personnel facturés dans le cadre de mutualisation de services.

Le PLF 2017 instaure également un prélèvement cumulé sur la fiscalité à compter de 2017 pour traiter le cas des communes dont la DGF est négative après contribution.

Pour les communes, la CRFP est estimée à 0,93% des recettes réelles nettes de fonctionnement (contre 1,87 % en 2016), **soit pour Vertou - 222 285 € contre -441 762 € l'an dernier.**



Ville de Vertou

### **b) Répartition de la dotation globale de fonctionnement**

Les modalités de répartition de la DGF sont prévues par l'article 59 du PLF 2017.

Cet article prévoit d'abroger l'article 150 de la Loi de Finances pour 2016 réformant la DGF du bloc communal. Une loi spécifique relative à la réforme de la DGF sera présentée après travaux du Parlement.

Les raisons sont multiples, notamment :

- La nécessité d'avoir un paysage institutionnel stabilisé : la nouvelle carte intercommunale au 1<sup>er</sup> janvier 2017 voit le nombre d'ensembles intercommunaux réduit de 2065 à 1245.
- La nécessité de revoir certaines dispositions, en particulier le mode de suppression des DGF « négatives », le plafonnement de l'écrêtement de la dotation forfaitaire, l'effet de la territorialisation avec les dotations de ruralité et centralité.

L'article 59 propose une réforme de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) qui vise à accroître l'intensité péréquatrice des attributions en évitant un effet de saupoudrage.

- Les conditions d'éligibilité sont restreintes pour les communes de 10000 habitants et plus,
- Une nouvelle répartition est prévue avec une DSU de base (DSU N-1) et une nouvelle DSU cible, ainsi qu'un mécanisme de garantie en cas de perte d'éligibilité.

La réforme de la DSU s'accompagne d'une hausse des montants consacrés à la péréquation verticale identique à celle réalisée en 2016, soit 317 M€ afin que cette augmentation compense, pour les collectivités les plus pauvres, les effets de la contribution au redressement des finances publiques.

- Communes +297 M€ (DSU +180 M€ et DSR +117 M€)
- Départements +20 M€

L'article 59 prévoit une réforme de la dotation d'aménagement des communes d'Outre-Mer, de la DGF des communes nouvelles, de la DGF des communautés d'agglomération (abondement +70 M€) et la création d'une DGF régionale pour le Département de Mayotte (abondement +0,8M€).



Ville de Vertou

Le PLF 2017 prévoit des transferts internes à la DGF par prélèvement sur la dotation forfaitaire des communes (-148,5M€) et des départements (-10M€) sous condition de ressources. Ce prélèvement, appelé « écrêtement » de la dotation forfaitaire, est plafonné pour 2017 à 4% de la dotation forfaitaire n-1 contre 3% l'an dernier.

Vertou est concerné par cet écrêtement, estimé à -87K€.

La **minoration des allocations compensatrices de fiscalité directe locale** dont l'ensemble forme les « variables d'ajustement » des concours de l'État aux collectivités est fixée à -21,5%.

Le PLF 2017 prévoit d'élargir leur périmètre à des dotations des Départements et Régions pour neutraliser les nouvelles enveloppes au sein des concours financiers sous plafond pour 787M€ (dont 158,5M€ pour financer la hausse des dotations de péréquation verticale et 542M€ pour financer la mesure d'exonération de la taxe d'habitation pour les personnes de condition modeste).

Au 17 novembre, en référence au PLF 2017, le budget 2017 de Vertou prévoit :

- 1) une dotation forfaitaire de 1 922 K€ en baisse de -253K€ (-15,3%) décomposée ainsi:

Dotation forfaitaire N-1	2175 K€
Part dynamique de la population	57K€
Ecrêtement	-87K€
CDFP	-223K€

- 2) un montant d'allocations compensatrices de 423K€, en hausse de 107K€ (+34%) qui tient compte de la mesure d'exonération de la taxe d'habitation pour les personnes de condition modeste à hauteur de 340 K€

### **c) L'aménagement de la péréquation horizontale**

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est stabilisé à 1 milliard d'euros en 2017 (article 61). Le passage au régime de croisière qui prévoit un FPIC à 2 % des recettes fiscales du bloc communal (soit 1,15 Md€) est repoussé en 2018.

Les schémas de coopération intercommunale (SDCI) vont réduire les ensembles intercommunaux en 2017 de 2 065 à 1 245. Les contributions au FPIC et attributions vont être modifiées suite au changement de périmètre des ensembles intercommunaux.



Ville de Vertou

Au 17 novembre, le budget 2017 prévoit un montant de FPIC de 109K€ (+76%) qui correspond à une augmentation de 2 euros par habitant.

#### *d) Les mesures de soutien à l'économie*

L'article 60 du PLF 2017 prévoit de reconduire en 2017 le dispositif provisoire de 2016 avec la création d'une **dotations budgétaire de soutien à l'investissement** des communes et EPCI. Ce dispositif est destiné à alléger l'effet de la baisse de la DGF sur les investissements.

Une première enveloppe de 600 M€ (contre 500 M€ en 2016) est consacrée aux grandes priorités d'investissement définies entre l'État et les communes et intercommunalités.

- Première part : pactes métropolitains d'innovation (150 M€)
- Deuxième part : projets des territoires ruraux
- Troisième part : grandes priorités d'aménagement du territoire

Une seconde enveloppe de 600 M€ est destinée à soutenir les projets des territoires ruraux.

Les crédits de la **dotations d'équipement des territoires ruraux** seront majorés de 384 M€ afin de la porter en 2017 à un niveau exceptionnel de 1 Md€.

L'article 16 retient une estimation du **fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)** à 5,52 Md€, en conformité avec le niveau des investissements locaux estimés en 2015 et 2016. Ce montant comprend l'augmentation des remboursements liés à l'élargissement de l'assiette des dépenses éligibles aux dépenses d'entretien des bâtiments publics réalisées après le 1er janvier 2016.

#### *e) La fiscalité*

L'indexation des valeurs locatives cadastrales, administrée par le Parlement, n'est pas encore connue, mais l'habitude est de les indexer sur l'inflation.



Ville de Vertou

Au 17 novembre, le budget 2017 retient un produit fiscal 2017 calculé sur la variation des bases suivante

- Taxe d'habitation +0,9% par rapport aux bases prévisionnelles 2016 (prise en compte des bases exonérées de taxe d'habitation pour les personnes de condition modeste.
- Taxe sur le foncier bâti +3,3% par rapport aux bases prévisionnelles 2016
- Taxe sur le foncier non bâti = montant des bases prévisionnelles 2016

## 2) Les orientations proposées pour l'année 2017

Au 17 novembre, le projet de budget 2017 affiche un autofinancement (épargne nette) proche de 2 221 K€ qui autofinance à 56% le programme d'équipement évalué à 4M€. Cet équilibre est susceptible d'évolution d'ici au vote du budget le 15 décembre prochain.

### 1- Focus Fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) sont évaluées à 23,7 M€ et les dépenses réelles de fonctionnement à 20,8 M€.

#### ➤ Pour les recettes

##### Les impôts et taxes

Ils représentent 77% de nos recettes réelles et devraient évoluer de +3,3% par rapport au BP2016.

##### Les dotations

Elles représentent 14% des RRF et sont en baisse de -8,1% par rapport au BP2016, et de -18,8% par rapport à l'année 2015.

**Les autres recettes** (tarification du service public notamment) représentent 7% des RRF et sont en hausse de 3,3% par rapport au BP2016.

##### Les autres produits de gestion courante



Ville de Vertou

Ils concernent les loyers encaissés par la commune pour les bâtiments communaux en location à hauteur de 2% des RRF.

Le poste « atténuations de charges », qui concerne les reversements pour le personnel (assurance CNP), est stable par rapport au BP2016- enveloppe de 180K€.

### ➤ **Pour les dépenses**

#### **Les charges à caractère général**

Elles représentent 24% des DRF en progression de +3% par rapport au BP2016.

#### **Les dépenses de personnel**

Elles sont envisagées sur une base prudente de + 5% par rapport au BP2016 et représentent 65% des DRF. Elles incluent l'ensemble des charges nouvelles induites par les augmentations du point d'indice de 0,6% au 1<sup>er</sup> juillet 2016 et 1<sup>er</sup> janvier 2017, le dispositif du Parcours Professionnel, Carrières Rémunérations (PPCR), l'organisation de quatre tours d'élections, les ajustements liés à l'organisation de l'administration.

#### **Les autres charges de gestion courante**

Subventions, participations représentent 10% des DRF stables par rapport au BP2016.

**Les intérêts de la dette** sont en baisse de 10% par rapport au BP2016 et représentent 1% des DRF.

**Les atténuations de produit** (FPIC et prélèvement SRU) représentent 1% des DRF et sont définies avec une évolution de +144% par rapport au BP 2016.

## ***2- Focus Investissement***

Le remboursement du capital de la dette est inscrit pour 696 985 €, hors inscription pour la gestion de trésorerie.

Le montant du programme d'équipement est évalué à 4 M€.

- Le montant des opérations spécifiques est établi à 2273K€



Ville de Vertou

- Les travaux d'entretien du patrimoine communal, achats de matériels et mobiliers pour le fonctionnement des équipements et des services sont estimés à 1 427 k€.
- Une enveloppe de 300k€ est prévue pour des acquisitions foncières.

Une inscription de 50 K€ est portée en dépenses imprévues.

Le programme d'équipement et les dépenses imprévues sont financé à :

- 55% par l'épargne nette dégagée sur la section de fonctionnement, estimée à 2 221 000 € après déduction du capital de la dette remboursé en 2017,
- 22% par cession (terrain de la boissière 900 k€),
- 19% par le FCTVA estimé à 750 000 € correspondant aux investissements 2016,
- 3% par les remboursements de Nantes Métropole pour la dette transférée de 135 000 €.
- 1% par un emprunt d'équilibre qui sera annulé après la reprise de l'excédent 2016 (pas d'emprunt nouveau anticipé en 2017),

En Annexe :

- Ratios et moyennes 2015 des communes de la strate 20000 à 49999 habitants
- Taux de fiscalité directe locale 2016 votés par les communes membres de Nantes Métropole

**Département de Loire Atlantique**

**MAIRIE DE VERTOU - 44123**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille seize, le 17 novembre**, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 novembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire.**

Etaient présents :

M. AMAILLAND – Mme LE STER – MM LE MABEC – RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mme SLIWINSKI – M. LALANDE – Mme BOUVART – M. BAHUAUT – Mme HIRN – MM. HIERNARD – BARDOUL – Mmes BOMARD – FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY – ALBERT – MM HELAUDAIS – RABERGEAU - PIERRET – Mmes FALC'HUN- NOGUE MM. VADROT - PIVETEAU – Mme COAT-PROU – MM ROBERT - DOUAISI – Mme JULE – Mme HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Madame LE MERCIER, pouvoir Madame ALBERT
- Monsieur OUVRARD, pouvoir Monsieur BARDOUL
- Monsieur DECROIX, pouvoir Monsieur PIERRET

Secrétaires de Séance : Madame ALBERT – M. VADROT

**DELIBERATION : 3**

**OBJET:** Créances éteintes suite à procédure de liquidation judiciaire et de surendettement

**RAPPORTEUR:** Jérôme GUIHO

EXPOSE

En application de jugements du Tribunal d'Instance de Nantes, prononçant un effacement de plusieurs créances d'un usager des services de restauration scolaire et des activités Enfance – Jeunesse et d'un annonceur dans le Vertou Magazine, le Conseil Municipal est appelé à prendre acte des créances éteintes dont la liste figure en annexe de la présente délibération.

Les titres de recette concernés représentent un montant cumulé de 536,87 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article R 2221-83 et L1612-5,

Vu l'instruction M14 du 96-078 du 1<sup>er</sup> août 1996, modifiée par arrêté du 9 novembre 1998,

Vu l'ordonnance N° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration de la M14 et des règles budgétaires des communes,

Vu le Budget Primitif de l'exercice en cours adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2015,

Vu le Budget Supplémentaire de l'exercice en cours adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 23 mars 2016,

Vu la décision modificative n°1 du budget adoptée par délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2015,

Vu la décision modificative n°2 du budget adoptée par délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2016,

Considérant la nécessité de se prononcer sur l'extinction de créances de la Ville,

Le conseil municipal

Prend acte de l'extinction des créances suite à procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire et de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

Rodolphe AMAILLAND  
Maire de Vertou  
Conseiller départemental

**CREANCES ETEINTES**  
à la la date du 27/09/2016  
044018 TRES. VERTOU  
**14000 - VERTOU**

Nature Juridique	Exercice	Ref pièce	Imputation	Reste à recouvrer	Motif de la présentation
Soci�t�	2013	T-1335	70688-023-	274	Cl�ture insuffisance actif sur RJ-LJ
Particulier	2014	T-2135	7066-421-	9,96	Surendettement et d�cision effacement de dette
Particulier	2014	T-2303	7067-251-	13,52	Surendettement et d�cision effacement de dette
Particulier	2014	T-2303	7067-255-	2,08	Surendettement et d�cision effacement de dette
Particulier	2014	T-2569	7067-255-	4,84	Surendettement et d�cision effacement de dette
Particulier	2014	T-2569	7067-251-	9,88	Surendettement et d�cision effacement de dette
Particulier	2014	T-2864	7067-255-	8,03	Surendettement et d�cision effacement de dette
Particulier	2014	T-2864	7067-251-	14,04	Surendettement et d�cision effacement de dette
Particulier	2015	T-1307	7067-251-	8,48	Surendettement et d�cision effacement de dette
Particulier	2015	T-1307	7067-255-	1,1	Surendettement et d�cision effacement de dette
Particulier	2015	T-1516	7067-251-	12,72	Surendettement et d�cision effacement de dette
Particulier	2015	T-1830	7067-251-	18,02	Surendettement et d�cision effacement de dette
Particulier	2015	T-2137	7066-421-	20,08	Surendettement et d�cision effacement de dette
Particulier	2015	T-2137	7067-251-	2,12	Surendettement et d�cision effacement de dette
Particulier	2015	T-2424	7066-421-	20,08	Surendettement et d�cision effacement de dette
Particulier	2015	T-2643	7067-251-	16,43	Surendettement et d�cision effacement de dette
Particulier	2015	T-2986	7067-251-	9,54	Surendettement et d�cision effacement de dette
Particulier	2015	T-3230	7067-255-	0,44	Surendettement et d�cision effacement de dette
Particulier	2015	T-3230	7067-251-	14,84	Surendettement et d�cision effacement de dette
Particulier	2015	T-392	7067-255-	2,97	Surendettement et d�cision effacement de dette
Particulier	2015	T-392	7067-251-	15,37	Surendettement et d�cision effacement de dette
Particulier	2015	T-692	7067-255-	1,98	Surendettement et d�cision effacement de dette
Particulier	2015	T-692	7066-421-	20,08	Surendettement et d�cision effacement de dette
Particulier	2015	T-692	7067-251-	8,48	Surendettement et d�cision effacement de dette
Particulier	2015	T-988	7067-255-	3,41	Surendettement et d�cision effacement de dette
Particulier	2015	T-988	7067-251-	13,78	Surendettement et d�cision effacement de dette
Particulier	2016	T-89	7067-251-	10,6	Surendettement et d�cision effacement de dette

**536,87  **

A Vertou, le 27/9/2016

Le Tr sorier,

**Département de Loire Atlantique  
MAIRIE DE VERTOU - 44123**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille seize, le 17 novembre**, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 novembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire**.

Etaient présents :

M. AMAILLAND – Mme LE STER – MM LE MABEC – RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mme SLIWINSKI – M. LALANDE – Mme BOUVART – M. BAHUAUT – Mme HIRN – MM. HIERNARD – BARDOUL – Mmes BOMARD – FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY – ALBERT – MM HELAUDAIS – RABERGEAU - PIERRET – Mmes FALC'HUN- NOGUE MM. VADROT - PIVETEAU – Mme COAT-PROU – MM ROBERT - DOUAISI – Mme JULE – Mme HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Madame LE MERCIER, pouvoir Madame ALBERT
- Monsieur OUVRARD, pouvoir Monsieur BARDOUL
- Monsieur DECROIX, pouvoir Monsieur PIERRET

Secrétaires de Séance : Madame ALBERT – M. VADROT

**DELIBERATION : 4**

**OBJET:** Admission en non-valeur de titres de recettes – Budget Principal

**RAPPORTEUR:** Jérôme GUIHO

EXPOSE

Des titres de recettes pour un montant total de 2 427,66 € n'ont pas pu être honorés. Il s'agit principalement de dettes liées à la restauration scolaire et aux activités Enfance – Jeunesse, après que le Comptable Public a engagé la procédure habituelle, sans effet.

Le détail de ces frais, imputés sur le budget principal de la commune, figure en annexe pour un montant de 2 427,66 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article R 2221-83 et L1612-5,

Vu l'instruction M14 du 96-078 du 1<sup>er</sup> août 1996, modifiée par arrêté du 9 novembre 1998,

Vu l'ordonnance N° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration de la M14 et des règles budgétaires des communes,

Vu le Budget Primitif de l'exercice en cours adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2015,

Vu le Budget Supplémentaire de l'exercice en cours adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 23 mars 2016,

Vu la décision modificative n°1 du budget adoptée par délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2015,

Vu la décision modificative n°2 du budget adoptée par délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2016,

Considérant la nécessité de se prononcer sur l'admission en non-valeur de créances de la Ville,

Le conseil municipal

Approuve la liste de créances irrécouvrables dont l'admission en non-valeur est demandée par le comptable public.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

Rodolphe AMAILLAND  
Maire de Vertou  
Conseiller départemental

**Présentation en non valeurs**

à la date du 30/09/2016

044018 TRES. VERTOU

**14000 - VERTOU**

Exercice 2016

**Numéro de la liste 1938140515**

Nature Juridique	Exercice	Réf	Imputation	Reste à recouvrer	Motif de la présentation
Particulier	2015	T-1890	7067-251-	21,06	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2015	T-2265	7067-251-	7,02	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2015	T-633	7067-251-	13,85	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2015	T-633	7066-422-	9,08	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2015	T-633	7067-255-	4,88	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2015	T-2688	7067-251-	6,89	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2015	T-634	7067-251-	27,7	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2015	T-342	70878-112-	58,5	Certificat irrecevabilité
Particulier	2015	T-1376	7067-251-	11,13	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2014	T-2813	7067-251-	66,88	Certificat irrecevabilité
Particulier	2014	T-3065	7067-251-	33,44	Certificat irrecevabilité
Particulier	2015	T-636	7067-251-	52,25	Certificat irrecevabilité
Particulier	2013	T-59	7067-255-	14,96	RAR inférieur seuil poursuite
Soci�t�	2015	T-2351	70388-321-	98,04	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2011	T-2322	7066-4211-	5,14	RAR inférieur seuil poursuite
Soci�t�	2015	T-3379	7718-01-	1	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2015	T-1809	7067-251-	8,74	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2015	T-2269	7067-251-	7,02	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2011	T-542	7066-4211-	19,56	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2011	T-782	7066-4211-	136,92	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2012	T-2756	7066-421-	7,89	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2013	T-1591	7066-421-	10,51	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2013	T-2212	7066-421-	169,3	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2013	T-2344	7066-421-	100,98	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2013	T-469	7066-421-	5,26	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2014	T-1194	7066-421-	92,89	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2014	T-1382	7066-421-	39,81	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2014	T-1706	7066-421-	53,08	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2014	T-1963	7066-421-	54,31	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2014	T-2153	7066-421-	133,93	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2014	T-2611	7066-421-	66,35	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2014	T-277	7066-421-	97,98	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2014	T-449	7066-421-	26,14	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2014	T-684	7066-421-	58	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2014	T-978	7066-421-	99,04	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2015	T-1226	7066-421-	34,74	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2015	T-127	7066-421-	53,08	Combinaison infructueuse d actes

Particulier	2015 T-683	7066-421-	12,55	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2015 T-1264	7066-64-	8,39	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2010 T-3438	7067-255-	0,14	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2015 T-1236	7066-422-	17,25	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2015 T-3184	7066-64-	2,28	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2015 T-3184	7067-255-	0,51	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2015 T-3184	7067-251-	14,31	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2013 T-2482	7067-251-	7,14	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2013 T-2773	7067-251-	5,61	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2013 T-3134	7067-251-	8,16	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2013 T-3134	7067-255-	1,65	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2014 T-1203	7067-251-	6,24	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2014 T-1203	7067-255-	1,43	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2014 T-1392	7067-255-	1,32	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2014 T-1392	7067-251-	5,72	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2014 T-1720	7067-255-	2,09	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2014 T-1720	7067-251-	5,71	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2014 T-2354	7067-251-	7,28	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2014 T-2354	7067-255-	0,22	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2014 T-289	7067-251-	5,1	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2014 T-289	7067-255-	3,41	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2014 T-461	7067-251-	7,8	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2014 T-461	7067-255-	4,4	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2014 T-693	7067-251-	7,28	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2014 T-693	7067-255-	3,63	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2014 T-988	7067-251-	4,68	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2014 T-988	7067-255-	1,65	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2011 T-1173	7067-251-	5,88	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2011 T-1173	7067-255-	0,66	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2011 T-1381	7067-251-	5,39	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2011 T-1381	7067-255-	1,21	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2011 T-1630	7067-251-	6,37	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2011 T-1630	7067-255-	0,88	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2011 T-2323	7067-251-	6,86	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2012 T-1154	7067-251-	9,52	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2012 T-1484	7067-251-	8,16	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2012 T-1767	7067-251-	10,2	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2012 T-2513	7067-251-	9,52	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2012 T-2768	7067-251-	10,88	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2012 T-451	7067-251-	10,2	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2012 T-536	7067-251-	14,7	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2012 T-936	7067-251-	10,88	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2013 T-1116	7067-251-	6,12	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2013 T-116	7067-251-	6,8	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2013 T-1600	7067-251-	6,12	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2013 T-1787	7067-251-	5,61	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2012 T-3174	7067-251-	7,48	Combinaison infructueuse d actes

Particulier	2013 T-480	7067-251-	6,21 Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2013 T-672	7067-251-	11,12 Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2013 T-885	7067-251-	5,61 Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2013 T-885	7067-255-	0,33 Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2014 T-2947	7067-251-	3 RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2013 T-2735	7067-251-	16,48 RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2013 T-2735	7066-64-	8,75 RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2014 T-1	276351-01-	0,03 RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2014 T-2	276351-01-	0,01 RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2014 T-8	7688-01-	0,01 RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2015 T-587	70878-321-	7,2 RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2015 T-2336	70878-321-	0,2 RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2014 T-1989	7067-255-	6,08 RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2014 T-1989	7067-251-	10,44 RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2015 T-3303	7067-251-	0,1 RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2015 T-1826	7067-251-	0,21 RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2015 T-1826	7067-255-	0,02 RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2011 T-1647	7066-64-	18,45 Poursuite sans effet
Particulier	2011 T-2698	7066-64-	6,38 Poursuite sans effet
Particulier	2012 T-1149	7066-64-	8,76 Poursuite sans effet
Particulier	2012 T-1515	7066-64-	11,2 Poursuite sans effet
Particulier	2012 T-1794	7066-64-	9,28 Poursuite sans effet
Particulier	2012 T-2537	7066-64-	7 Poursuite sans effet
Particulier	2012 T-966	7066-64-	18,38 Poursuite sans effet
Particulier	2014 T-536	70878-321-	4,9 RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2014 T-2382	7067-251-	5,72 RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2014 T-2977	7067-251-	5,72 RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2015 T-494	7067-251-	7,81 RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2013 T-2696	7066-421-	52,28 Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2015 T-2240	7067-255-	0,01 RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2015 T-3024	7067-251-	7,1 RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2015 T-183	7066-64-	11 RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2015 T-2705	7067-251-	5,83 RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2013 T-2469	7067-251-	8,28 Certificat irrecevabilité
Particulier	2013 T-2839	7067-251-	5,52 Certificat irrecevabilité
Particulier	2013 T-3181	7067-251-	8,28 Certificat irrecevabilité
Particulier	2013 T-708	7067-251-	5,52 Certificat irrecevabilité
Particulier	2014 T-1239	7067-251-	5,2 Certificat irrecevabilité
Particulier	2014 T-339	7067-251-	6,21 Certificat irrecevabilité
Particulier	2014 T-510	7067-251-	7,28 Certificat irrecevabilité
Particulier	2014 T-736	7067-251-	6,76 Certificat irrecevabilité
Particulier	2013 T-1318	7067-251-	11,8 Certificat irrecevabilité
Particulier	2013 T-1836	7067-251-	5,52 Certificat irrecevabilité
Particulier	2014 T-1438	7067-251-	4,68 Certificat irrecevabilité
Particulier	2014 T-1438	7067-255-	0,33 Certificat irrecevabilité
Particulier	2014 T-1764	7067-251-	5,72 Certificat irrecevabilité
Particulier	2013 T-1611	70878-112-	57,2 Décédé et demande renseignement négative

Particulier  
Particulier

2015 T-1568  
2015 T-2960

7067-251-  
7066-64-

28 RAR inférieur seuil poursuite  
9 RAR inférieur seuil poursuite

**2 427,66 €**

A Vertou, le 27/9/2016

Le Trésorier,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille seize, le 17 novembre**, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 novembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire**.

Etaient présents :

M. AMAILLAND – Mme LE STER – MM LE MABEC – RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mme SLIWINSKI – M. LALANDE – Mme BOUVART – M. BAHUAUT – Mme HIRN – MM. HIERNARD – BARDOUL – Mmes BOMARD – FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY – ALBERT – MM HELAUDAIS – RABERGEAU - PIERRET – Mmes FALC'HUN- NOGUE MM. VADROT - PIVETEAU – Mme COAT-PROU – MM ROBERT - DOUAISI – Mme JULE – Mme HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Madame LE MERCIER, pouvoir Madame ALBERT
- Monsieur OUVRARD, pouvoir Monsieur BARDOUL
- Monsieur DECROIX, pouvoir Monsieur PIERRET

Secrétaires de Séance : Madame ALBERT – M. VADROT

**DELIBERATION : 5**

**OBJET**: Tarifs communaux

**RAPPORTEUR**: Jérôme GUIHO

**EXPOSE**

L'assemblée délibérante est compétente pour fixer librement les tarifs d'accès aux services proposés par la Collectivité.

En la matière la Commune pratique une politique tarifaire qui favorise l'accès au plus grand nombre, et tient compte également du nécessaire équilibre des comptes communaux.

Sauf cas particulier, la Commune revalorise ses tarifs en référence au taux d'inflation constaté l'année précédente.

L'inflation étant nulle en 2015, il est proposé à l'assemblée délibérante de ne pas augmenter pour l'année 2017 les tarifs des équipements municipaux (salles municipales, équipements sportifs et culturels) et d'intégrer à la grille tarifaire les équipements suivants:

- DOJO
- Stade Raymond Durand – terrains A ou B
- Espace Henri Lesage – salle A

- Espace Henri Lesage – salle B

APRES EN AVOIR DELIBERE ET

Vu l'article 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L1411-1 à L1411-12 du code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal

- Adopte les tarifs et leurs conditions d'application présentées en annexes de la présente délibération
- Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

Rodolphe AMAILLAND  
Maire de Vertou  
Conseiller départemental

**Annexe n°1 à la délibération du Conseil municipal du 8 octobre 2015 portant sur les tarifs de mise à disposition des équipements municipaux  
Application au 1er janvier 2016**

Lieux concernés	Libellé du tarif								Catégories d'utilisateurs			Observations	
	Type	Période d'application								1	2		3
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Jours fériés				
Salles Sevre & Maine - Salle Sevre + Salle Maine + Cuisines	Forfait journée									544,39	1 088,78	2 449,77	minoration de 50% à partir du 2ème jour de location
Salles Sevre & Maine - Salle Sevre + Salle Maine + Cuisines	Forfait journée									680,49	1 360,98	3 062,21	
Salles Sevre & Maine - Salle Sevre + Cuisines	Forfait journée									343,71	687,43	1 546,71	minoration de 50% à partir du 2ème jour de location
Salles Sevre & Maine - Salle Sevre + Cuisines	Forfait journée									429,64	859,29	1 933,39	
Salles Sevre & Maine - Salle Sevre	Forfait journée									298,88	597,77	1 344,96	minoration de 50% à partir du 2ème jour de location
Salles Sevre & Maine - Salle Sevre	Forfait journée									373,60	747,21	1 681,22	
Salles Sevre & Maine - Salle Maine + Cuisines	Forfait journée									245,51	491,01	1 104,80	minoration de 50% à partir du 2ème jour de location
Salles Sevre & Maine - Salle Maine + Cuisines	Forfait journée									306,88	613,77	1 380,99	
Salles Sevre & Maine - Salle Maine	Forfait journée									213,49	426,98	960,68	minoration de 50% à partir du 2ème jour de location
Salles Sevre & Maine - Salle Maine	Forfait journée									266,86	533,71	1 200,87	
Salles Sevre & Maine - Salle Sevre	Tarif « Forfait 6 heures »									186,80	373,60	840,60	
Salles Sevre & Maine - Salle Maine	Tarif « Forfait 6 heures »									133,42	266,86	600,43	
Salles Sevre & Maine - Cuisines	Tarif « Forfait 6 heures »									64,44	128,89	290,01	
Salles Sevre & Maine	Element de podium (2x1m)									9,57	9,57	9,57	
Salles Sevre & Maine	Table ronde (diametre 1,50m)									5,59	5,59	5,59	
Salles Sevre & Maine	Couvert et verre pour une personne									0,37	0,37	0,37	
Salles Sevre & Maine	Verre a pied									0,20	0,20	0,20	
types SALLE 1, 2 et 3	Creneau hebdomadaire									gratuite	-	-	
type SALLE 1	Tarif horaire									6,47	9,70	19,39	
type SALLE 2	Tarif horaire									8,77	13,16	26,30	ne s'applique pas au kiosque du Loiry sur samedi, dimanche et jours ferries
type SALLE 3	Tarif horaire									12,89	19,32	38,66	
type SPORT 1	Tarif horaire									20,10	30,15	60,31	
type SPORT 2	Tarif horaire									13,40	20,10	40,20	
type SPORT 3	Tarif horaire									6,70	10,05	20,10	
type SPORT 4	Tarif horaire									gratuite	gratuite	gratuite	
type CULTURE	Tarif horaire									gratuite	-	-	
Kiosque du Loiry	Forfait journée									128,95	193,44	386,87	Amplitude horaire en week-end : 9h-1h30 (9h-22h sur vac. scolaires d'ete)
Espace Beautour - salle du muguet	Forfait journée									144,57	216,86	433,71	
Espace des Reigniers - salle de la Forêt	Forfait journée									170,86	256,29	512,57	Amplitude horaire en week-end : 9h-22h
La Presse au vin - salle de la Vigne	Forfait journée									193,27	289,91	579,83	Amplitude horaire en week-end : 9h-1h30
Kiosque du Loiry	Forfait 5 jours									268,53	268,53	268,53	prestation à l'intention exclusive des organisateurs de séjours usagers de l'aire d'accueil du Loiry (du lundi au vendredi à 14h)
Kiosque du Loiry	Forfait journée									75,18	75,18	75,18	prestation à l'intention exclusive des organisateurs de séjours usagers de l'aire d'accueil du Loiry
Espace du Loiry - salle des lavandières	Forfait journée									42,92	42,92	42,92	prestation à l'intention exclusive des organisateurs de séjours usagers de l'aire d'accueil du Loiry
Espace du Loiry - salle de l'angélique	Forfait journée									31,68	31,68	31,68	prestation à l'intention exclusive des organisateurs de séjours usagers de l'aire d'accueil du Loiry
Espace du Loiry - salle de l'hirondelle	Forfait journée									31,68	31,68	31,68	prestation à l'intention exclusive des organisateurs de séjours usagers de l'aire d'accueil du Loiry

**Annexe n°2 à la délibération du Conseil municipal du 8 octobre 2015  
portant sur les tarifs de mise à disposition des équipements municipaux  
Application au 1er janvier 2016**

**A°) Catégories d'utilisateurs :**

**Catégorie 1**

- Les associations « Loi 1901 » vertaviennes reconnues d'intérêt communal ;
- Les écoles primaires et collèges vertaviens ;
- Les institutions d'éducation spécialisée de Vertou ;

**Catégorie 2**

- Les associations « Loi 1901 » vertaviennes non-reconnues d'intérêt communal ;
- Les particuliers vertaviens ;
- Les comités d'entreprises vertaviens ;
- Les organisations syndicales représentant les agents de la fonction publique territoriale exerçant en Commune ;
- Les professionnels et entreprises vertaviennes ;
- Les syndicats de copropriétés vertaviennes ;
- Les associations syndicales libres, autorisées et de lotissement vertaviennes ;
- Les associations de soutien aux candidats aux élections pour lesquelles les vertaviens sont membres du corps électoral et les organismes représentant localement les partis politiques ;

**Catégorie 3**

- Tout autre utilisateur.

**B°) Remise de badges de contrôle d'accès :**

Un certain nombre d'équipements municipaux est équipé d'un système de contrôle d'accès. Ce dernier fonctionne avec des cartes RFID qui sont remises, le cas échéant, aux responsables des groupes locataires.

Le remplacement d'une carte d'accès est fixé à 4 €, dès lors que celui-ci résulte d'une perte ou d'une détérioration non liée à une usure normale du support.

Toutefois, en cas de restitution d'une carte perdue, en état de fonctionnement et qui a donné lieu à un remplacement, l'usager peut être remboursé du montant de ce remplacement.

**C°) Pénalités :**

	Dépôt de garantie	Pénalités				
		Au coût réel	Nettoyage par les services municipaux	Non-respect des horaires et des règlements intérieurs	Dépôt/ enlèvement de matériel abusif	Fraude
Frais de remise en état ou de remplacement du matériel et mobilier détériorés						
<b>Salle Sèvre et Maine</b>	500 €	Au coût réel	100 €/heure	100 € la 1 <sup>ère</sup> heure, 200 € la 2 <sup>ème</sup> heure, 400 € par heure(s) suivante(s)	200 €	
<b>Autres équipements</b>	300 €	Au coût réel	60 €/heure			

La mise en œuvre du dépôt de garantie s'applique dans les cas suivants :

- Toute location à la Salle Sèvre et Maine ;
- Dans les autres salles municipales, pour les réunions à caractère familial et les repas ;
- Dans les équipements sportifs, pour toute occupation payante par un utilisateur des catégories 2 et 3.

**Annexe n°3 à la délibération du Conseil municipal du 8 octobre 2015  
portant sur les tarifs de mise à disposition des équipements municipaux  
Application au 1er janvier 2016**

Délégation	Liste d'équipements								
		type SALLE 1	type SALLE 2	type SALLE 3	type SPORT 1	type SPORT 2	type SPORT 3	type SPORT 4	type CULTURE
Salles municipales	Libre Cour - salle Jules Bouchaud								
Salles municipales	Espace du Loiry - salle de l'hirondelle								
Salles municipales	Espace du Loiry - salle de l'angélique								
Salles municipales	Espace des Treilles - salle déli-délo								
Salles municipales	Espace des Treilles - salle de la marelle								
Salles municipales	Espace des Treilles - salle colin-maillard								
Salles municipales	Espace des Reigniers - salle des pinsons								
Salles municipales	Espace Beautour - salle des primeurs								
Salles municipales	Espace Beautour - salle des cantaloups								
Salles municipales	Espace Henri lesage - salle A								
Salles municipales	Espace Henri lesage - salle B								
Salles municipales	Salle île de France								
Salles municipales	Kiosque du Loiry								
Salles municipales	Espace du Loiry - salle des lavandières								
Salles municipales	La Presse au vin - salle de la Vigne								
Salles municipales	Espace des Reigniers - salle de la Forêt								
Salles municipales	Espace Beautour - salle du muguet								
Sport	Salle spécifique de gymnastique								
Sport	DOJO								
Sport	Stade des Echalonnières - Terrain d'honneur								
Sport	Stade Raymond Durand - Terrains A ou B								
Sport	Gymnase des Echalonnières - salle principale								
Sport	Stade Vertou-centre - Piste d'athlétisme + aires de lancer et de saut								
Sport	Autres équipements sportifs couverts								
Sport	Autres terrains de football								
Sport	Autres équipements sportifs non couverts								
Culture	Moulin Gautron - salle du coteau								
Culture	Moulin Gautron - salle de l'écluse								
Culture	Moulin Gautron - salle de la chaussée								
Culture	Cour & Jardin - studio théâtre								
Culture	Cour & Jardin - studio entrechats								
Culture	Cour & Jardin - studio arabesques								
Culture	Cour & Jardin - salle d'activités								
Culture	Cour & Jardin - plateau pédagogique								

**Annexe n°4 à la délibération du Conseil municipal du 8 octobre 2015  
portant sur les tarifs de mise à disposition des équipements municipaux  
Application au 1er janvier 2016**

**A°) Dispositions relatives à la Salle Sèvre et Maine :**

Un tarif « **Forfait 6 heures** » est pratiqué dans les cas suivants :

- Occupation d'une durée inférieure ou égale à 6 heures, incluant le montage, la réception et le démontage ;
- Préparation des salles, pour une durée inférieure ou égale à 6 heures, la veille d'une réservation pour une journée entière.

L'espace bar est alloué de façon gracieuse, dans la limite de ses disponibilités.

**La gratuité peut être accordée aux utilisateurs de la catégorie 1 aux conditions suivantes :**

**→ Gratuité des salles, à l'exclusion de la cuisine :**

- Une gratuité par an par utilisateur pour l'organisation d'une assemblée générale ;
- Une gratuité par an pour les associations à caractère culturel pour l'organisation d'une représentation maximum d'un spectacle ;
- Une gratuité par an pour les associations à caractère humanitaire ou social pour une manifestation dont l'intégralité de la recette vise à financer un projet solidaire, dans la limite d'une seule journée d'occupation ;
- Les séances de collecte du sang ;
- Une gratuité par an par école primaire et collège vertavien pour des manifestations et réunion ayant un caractère éducatif, dans la limite d'une journée d'occupation pour les écoles primaires et de quatre journées d'occupation pour les collèges ;
- Trois gratuités par an pour les associations de soutien à la parentalité et à la famille organisant une bourse aux vêtements et/ou aux jouets, dans la limite de trois jours d'occupation consécutifs ;

**→ Gratuité des salles, dont la cuisine :**

- Une seule gratuité tous les 5 ans pour l'accueil d'une réunion d'un seul organisme auprès duquel une association vertavienne est

**La gratuité de la Salle Sèvre et Maine, à l'exclusion de la cuisine, peut être accordée, aux utilisateurs de la catégorie 2 aux conditions suivantes :**

- Toute réunion interne et non publique des associations de soutien aux candidats aux élections pour lesquelles les vertaviens sont membres du corps électoral et des organismes représentant localement les partis politiques ;
- Toute réunion d'organisation syndicale à l'intention des agents de la Commune de Vertou ;
- Une gratuité par an pour une réunion interne pour les associations syndicales libres, autorisées et de lotissement.

**La gratuité des prestations annexes** (vaisselle, podium, tables rondes) est accordée uniquement dans le cas d'une gratuité de la location d'une des salles. Toutefois, les couverts sont mis à disposition gracieusement uniquement en cas de gratuité de la cuisine.

**B°) Dispositions relatives aux équipements sportifs :**

**La gratuité peut être accordée aux utilisateurs de la catégorie 1 dans les situations suivantes :**

- Créneau hebdomadaire d'activité accordé à l'année scolaire ;
- Réunions et manifestations publiques ;
- Conseils d'administration et assemblées générales ;
- Compétitions, tournois et stages à destination principalement des adhérents ;
- Une seule gratuité tous les 5 ans pour l'accueil d'une seule manifestation d'organisme auprès duquel une association vertavienne

**C°) Dispositions relatives aux autres équipements municipaux :**

**La gratuité peut être accordée aux utilisateurs de la catégorie 1 dans les situations suivantes :**

- Créneau hebdomadaire d'activité accordé à l'année scolaire ;
- Réunions et manifestations publiques ;
- Conseils d'administration et assemblées générales ;
- Compétitions, tournois et stages à destination principalement des adhérents.
- Une seule gratuité tous les 5 ans pour l'accueil d'un seul organisme auprès duquel une association vertavienne est affiliée

**La gratuité peut être accordée aux utilisateurs de la catégorie 2 aux conditions suivantes :**

- Toute réunion interne et non publique des associations de soutien aux candidats aux élections pour lesquelles les vertaviens sont membres du corps électoral et des organismes représentant localement les partis politiques ;
- Toute réunion syndicale d'organisation syndicale à l'intention des agents de la Commune de Vertou ;
- Une gratuité par an pour les associations « Loi 1901 » et les associations syndicales libres, autorisées et de lotissement.

**Département de Loire Atlantique**  
**MAIRIE DE VERTOU - 44123**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille seize, le 17 novembre**, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 novembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire**.

Etaient présents :

M. AMAILLAND – Mme LE STER – MM LE MABEC – RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mme SLIWINSKI – M. LALANDE – Mme BOUVART – M. BAHUAUT – Mme HIRN – MM. HIERNARD – BARDOUL – Mmes BOMARD – FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY – ALBERT – MM HELAUDAIS – RABERGEAU - PIERRET – Mmes FALC'HUN- NOGUE MM. VADROT - PIVETEAU – Mme COAT-PROU – MM ROBERT - DOUAISI – Mme JULE – Mme HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Madame LE MERCIER, pouvoir Madame ALBERT
- Monsieur OUVRARD, pouvoir Monsieur BARDOUL
- Monsieur DECROIX, pouvoir Monsieur PIERRET

Secrétaires de Séance : Madame ALBERT – M. VADROT

**DELIBERATION : 6**

**OBJET :** Subventions pédagogiques

**RAPPORTEUR :** Alice ESSEAU

**EXPOSE**

La Ville de VERTOU, dans le cadre de sa politique éducative en faveur des enfants vertaviens, apporte chaque année son concours financier aux écoles publiques, pour la mise en place de projets pédagogiques. Cela concerne les sorties scolaires, les classes transplantées dites « classes de découverte » et les projets à caractère pédagogique.

Par ailleurs, dans le cadre des nouvelles conventions négociées entre la Ville et les OGEC de Beautour et de Vertou-Centre relatives aux aides facultatives, les écoles privées bénéficient désormais de ces mêmes dispositions.

L'attribution de ces enveloppes repose sur un double principe :

- Nature et qualité des projets en cohérence avec les projets pédagogiques des écoles ;
- Modalités de calcul identiques pour les écoles privées et publiques, et ce, pour une année scolaire :

- ***Sorties scolaires à caractère pédagogique*** : un forfait de 8,03 € /élève/année scolaire (musées, cinéma, expositions, spectacles ...).

- **Classes de découverte** : un forfait de 6,43 € /élève/jour pour l'année scolaire.
- **Projets pédagogiques** : un forfait de 3,50 € /élève avec un plafond à hauteur de 50 % maximum du montant total du projet.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer dès à présent sur l'attribution des subventions pédagogiques à partir des projets qui ont été déposés par les écoles publiques et privées à la Ville.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET

Considérant l'intérêt pour la Ville de soutenir les actions qui favorisent la réussite éducative et l'épanouissement des enfants,

Considérant que, dans le cadre de leur projet éducatif, les écoles ont présenté des demandes de financement permettant d'attribuer une aide financière entrant dans le cadre des actions à caractère pédagogique soutenues par la Ville,

Le conseil municipal

DECIDE d'attribuer, au titre de l'année scolaire 2016/2017, les subventions suivantes :

► **Pour les écoles publiques :**

Ecole maternelle des Treilles  
Compte Boudchou EMP des Treilles ..... 2064 €

Ecole maternelle de l'Enclos  
Compte coopérative scolaire EMP l'Enclos ..... 1323 €

Ecole maternelle Henri LESAGE  
Compte OCCE 44-coopérative scolaire EMP H. Lesage ..... 1536 €

Ecole élémentaire des Treilles  
Compte EPE Treilles ..... 3012 €

Ecole élémentaire de l'Enclos ..... 3543 €

Ecole élémentaire H. Lesage  
Compte OCCE 44-coopérative scolaire EPE H. Lesage ..... 3879 €

Ecole primaire des Reigners  
Compte EPP Reigners ..... 3143 €

► **Pour les écoles privées :**

Ecole privée Saint-Martin / Saint-Joseph  
Compte OGEC Vertou-Centre ..... 7768 €

Ecole privée Sainte Famille

Compte OGEC Beautour ..... 4232 €

PRECISE qu'il s'agit de montants maximums par école et que ces subventions seront versées en deux fois :

- Un acompte à hauteur de 50% du montant total, versé dès la décision du Conseil municipal et dès lors que la délibération devient exécutoire ;
- Le solde de la subvention, versé sur présentation des justificatifs de dépenses produits par les écoles aux termes de leurs projets.

Ces sommes sont inscrites au budget principal au chapitre 65 - Autres charges de gestion courante - et à l'article 6574 « subvention de fonctionnement versées aux associations et autres personnes de droit privé ».

**ADOpte PAR 29 VOIX – 6 ABSTENTIONS.**

Rodolphe AMAILLAND  
Maire de Vertou  
Conseiller départemental

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille seize, le 17 novembre**, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 novembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire.**

Etaient présents :

M. AMAILLAND – Mme LE STER – MM LE MABEC – RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mme SLIWINSKI – M. LALANDE – Mme BOUVART – M. BAHUAUT – Mme HIRN – MM. HIERNARD – BARDOUL – Mmes BOMARD – FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY – ALBERT – MM HELAUDAIS – RABERGEAU - PIERRET – Mmes FALC'HUN- NOGUE MM. VADROT - PIVETEAU – Mme COAT-PROU – MM ROBERT - DOUAISI – Mme JULE – Mme HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Madame LE MERCIER, pouvoir Madame ALBERT
- Monsieur OUVRARD, pouvoir Monsieur BARDOUL
- Monsieur DECROIX, pouvoir Monsieur PIERRET

Secrétaires de Séance : Madame ALBERT – M. VADROT

**DELIBERATION : 7**

**OBJET :** Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) – Convention 2016 avec le Département de Loire-Atlantique et les communes de Nantes Métropole

**RAPPORTEUR :** Gilbert RIALLAND

**EXPOSE**

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) permet l'attribution d'aides financières aux jeunes de 16 à 25 ans ayant des difficultés d'insertion sociale, professionnelle et matérielle pour des secours d'urgence, des projets d'insertion, des actions d'accompagnement à l'insertion sociale ou professionnelle.

Le financement de ces aides individuelles est assuré par le Département de Loire-Atlantique, et par les collectivités territoriales de Loire-Atlantique qui l'acceptent et qui participent au financement par convention.

Pour les communes métropolitaines, la Mission locale de Nantes Métropole se voit confier la gestion financière et comptable des aides individuelles du FAJ.

La Ville de Vertou, en considération des besoins des jeunes sur son territoire et de ses engagements à conduire des actions de prévention, s'est inscrite depuis plusieurs années déjà dans ce dispositif partenarial et contribue financièrement au fonds.

Il est proposé de reconduire ce partenariat pour l'année 2016 selon les modalités établies par le projet de convention ci-annexée, lequel a été transmis à ses co-contractants par le Conseil départemental suite à son approbation par sa commission permanente du 22 septembre dernier.

Il est par ailleurs précisé que, en application des dispositions de la Loi NOTRe du 7 août 2015 et de ses conventions d'application établies entre Nantes Métropole et le Conseil départemental, le FAJ sera transféré à la Métropole à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

A cette date, Nantes Métropole se substituera au Conseil départemental et assurera le financement de la Mission Locale, maintenue dans sa délégation de mise en œuvre du FAJ, sans évolution du règlement d'attribution à la date du transfert. La Métropole précisera dans le courant de l'année 2017 les modalités du partenariat avec les communes, en concertation avec celles-ci.

**APRES EN AVOIR DELIBERE ET**

Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004 ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 26 juin 2012 approuvant le règlement intérieur du fonds d'aide aux jeunes ;

Vu le projet de convention approuvé par la commission permanente du Conseil départemental du 22 septembre 2016, lequel porte sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 ;

Considérant la volonté de la Ville de Vertou de soutenir les jeunes en difficulté sur son territoire ;

Considérant la complémentarité du Fonds d'Aide aux Jeunes avec les aides délivrées par le biais du Centre Communal d'Action Sociale de Vertou ;

Le conseil municipal

- Approuve la présente convention
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention et tous les actes s'y rapportant.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

Rodolphe AMAILLAND  
Maire de Vertou  
Conseiller départemental

**CONVENTION  
FONDS D'AIDE AUX JEUNES**

**Département Loire-Atlantique -**

**Commune de Nantes et son agglomération**

**VU** la loi 2004-809 du 13 août 2004

**VU** la délibération de l'Assemblée départementale du 26 juin 2012 approuvant le règlement intérieur du fonds d'aide aux jeunes.

**ENTRE**

- **Le Département de Loire-Atlantique**, représenté par Monsieur Philippe GROSVALET, Président du conseil départemental, agissant en cette qualité et habilité à signer la présente convention en vertu d'une délibération de la commission permanente du 22 septembre 2016.

**ET**

**Le CCAS de Nantes**, représenté par sa Vice-présidente pour la commune de Nantes

**Les communes de Basse-Goulaine, Bouaye, Bouguenais, Brains, Carquefou, La Chapelle-sur-Edre, Couéron, Indre, La Montagne, Orvault, Le Pellerin, Mauves-sur-Loire, Pont-Saint-Martin, Rezé, Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, Saint-Herblain, Saint-Jean-de-Boiseau, Saint-Léger-les-Vignes, Sainte-Luce-sur-Loire, Saint-Sébastien-sur-Loire, Sautron, Les Sorinières, Thouaré-sur-Loire, Vertou, Le Temple-de-Bretagne**, représentées chacune par leur Maire.

**PREAMBULE**

Au titre de la loi 2004-809 du 13 août 2004 et de l'article L263-3 du code de l'action sociale et des familles, le Département est compétent pour attribuer aux jeunes en difficulté âgés de 18 à 24 ans révolus des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins de toute nécessité. A cette fin, il est créé dans chaque département un fonds d'aide aux jeunes (FAJ).

Le financement du fonds est assuré par le Département de Loire-Atlantique et les autres collectivités territoriales, leurs groupements et les organismes de protection sociale peuvent y participer.

Le Président du conseil départemental peut, par convention, confier la gestion financière et comptable du FAJ, sous sa responsabilité et son contrôle, à un organisme de sécurité sociale, une association ou un groupement d'intérêt public.

Le Département de Loire-Atlantique confie à chaque mission locale la gestion administrative, financière et comptable du fonds, pour le territoire de son ressort.

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1 : Ressort territorial du FAJ**

Le Président du conseil départemental ayant confié à la Mission locale de Nantes Métropole la gestion financière et comptable des aides individuelles du FAJ, le ressort territorial du FAJ en difficulté visé par la

présente convention correspond au secteur géographique des communes ci-après désignées : **Basse-Goulaine, Bouaye, Bouguenais, Brains, Carquefou, La Chapelle-sur-Edre, Couëron, Indre, La Montagne, Orvault, Le Pellerin, Mauves-sur-Loire, Nantes, Pont-Saint-Martin, Rezé, Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, Saint-Herblain, Saint-Jean-de-Boiseau, Saint-Léger-les-Vignes, Sainte-Luce-sur-Loire, Saint-Sébastien-sur-Loire, Sautron, Les Sorinières, Thouaré-sur-Loire, Vertou, Le Temple-de-Bretagne**

## **Article 2 : Participation au FAJ**

### **2.2. –Pour le Département :**

Le Département s'engage à confier une enveloppe financière à la mission locale de Nantes Métropole, pendant toute la période conventionnelle, sous réserve du vote chaque année des crédits nécessaires par le conseil départemental et dans le respect des textes législatifs et réglementaires en vigueur. Pour 2016, le fonds dédié à la mission locale par le Département s'élève à 262 644 €.

### **Pour les communes :**

Dans le cadre de leur politique volontariste, les communes ou les communautés de communes signataires, en considération des besoins des jeunes sur leur territoire, acceptent de contribuer financièrement au FAJ. Leur participation est attendue à hauteur de la moitié du fonds accordé par le Département. Dans l'hypothèse où les communes ou leurs regroupements ne contribueraient pas à hauteur de la moitié du fonds accordé par le Département, aucune compensation ne serait apportée par le Département.

## **Article 3 : Prise d'effet - Durée de la convention**

La présente convention prend effet à compter de son caractère exécutoire et couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016.

La présente convention pourra être reconduite à l'expiration de son terme par un avenant.

## **Article 4 : Avenant**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

## **Article 5 : Résiliation**

La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de 6 mois, suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, notifiant le désengagement conventionnel.

## **Article 6 : Litige**

En cas de difficulté portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à régler leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les contestations seront soumises au tribunal administratif compétent.

## **Article 7 : Tolérances**

Il est convenu que toutes les tolérances accordées par l'une ou l'autre des parties quant aux clauses et conditions exprimées dans la présente convention, ne pourront, même avec le temps, devenir un droit acquis. Il pourra y être mis fin par simple notification recommandée avec accusé de réception.

NANTES, le  
Le Président du conseil départemental  
Le Vice-président jeunesse et citoyenneté

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille seize, le 17 novembre**, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 novembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire.**

Etaient présents :

M. AMAILLAND – Mme LE STER – MM LE MABEC – RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mme SLIWINSKI – M. LALANDE – Mme BOUVART – M. BAHUAUT – Mme HIRN – MM. HIERNARD – BARDOUL – Mmes BOMARD – FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY – ALBERT – MM HELAUDAIS – RABERGEAU - PIERRET – Mmes FALC'HUN- NOGUE MM. VADROT - PIVETEAU – Mme COAT-PROU – MM ROBERT - DOUAISI – Mme JULE – Mme HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Madame LE MERCIER, pouvoir Madame ALBERT
- Monsieur OUVARD, pouvoir Monsieur BARDOUL
- Monsieur DECROIX, pouvoir Monsieur PIERRET

Secrétaires de Séance : Madame ALBERT – M. VADROT

**DELIBERATION : 8**

**OBJET :** Adhésion à la Fondation du Patrimoine

**RAPPORTEUR :** Marie SLIWINSKI

**EXPOSE**

La Fondation du patrimoine est un organisme privé à but non lucratif, créé par la Loi du 2 juillet 1996, avec pour but de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine national. Elle est reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997.

En novembre 2015, une convention de souscription a été établie entre la Ville et la Fondation du patrimoine concernant l'opération de restauration du mécanisme de l'horloge de l'église de St Martin.

Outre la gestion administrative de la souscription par la Fondation du patrimoine, cette convention a permis à la Ville de percevoir des concours financiers sous diverses formes :

- des dons pour un montant global de 4721 €
- une subvention de 4000 € de la Fondation du patrimoine (montant attribué à l'appréciation de la Fondation en fonction des actions de valorisation engagés par le propriétaire)
- et une subvention de 4000 € du club des mécènes de Loire-Atlantique de la Fondation (enveloppe spécifique)

Ainsi, ce partenariat a permis de récolter la somme totale de 12 721€ soit environ 54% du coût global du projet.

La Fondation du patrimoine est un acteur important pour le financement et la valorisation des opérations de restauration. Elle promeut également auprès des propriétaires privés les avantages fiscaux liés à la rénovation du patrimoine.

Elle propose aux collectivités locales d'adhérer à son mouvement, pour un montant de cotisation annuelle qui s'élève à 500 € pour les communes de la taille de Vertou.

Le Conseil municipal est donc invité à se prononcer sur cette adhésion.

**APRES EN AVOIR DELIBERE ET**

Vu la Loi n°96-590 du 2 juillet 1996 relative à la Fondation du patrimoine

Vu le Décret du 18 avril 1997 portant reconnaissance d'utilité publique et approbation des statuts de la Fondation du patrimoine ;

Considérant les ressources que la Fondation du patrimoine tient à la disposition des porteurs de projet de rénovation de patrimoine ;

Considérant l'intérêt pour la Ville à restaurer et valoriser le patrimoine communal, ainsi qu'à promouvoir auprès des propriétaires privés les dispositifs d'accompagnement de la rénovation de leurs biens immobiliers ;

Le conseil municipal

- approuve l'adhésion de la Ville à la Fondation du patrimoine
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document y ayant attrait.

**ADOpte PAR 34 VOIX – 1 ABSTENTION.**

Rodolphe AMAILLAND  
Maire de Vertou  
Conseiller départemental

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille seize, le 17 novembre**, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 novembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire.**

Etaient présents :

M. AMAILLAND – Mme LE STER – MM LE MABEC – RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mme SLIWINSKI – M. LALANDE – Mme BOUVART – M. BAHUAUT – Mme HIRN – MM. HIERNARD – BARDOUL – Mmes BOMARD – FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY – ALBERT – MM HELAUDAIS – RABERGEAU - PIERRET – Mmes FALC'HUN- NOGUE MM. VADROT - PIVETEAU – Mme COAT-PROU – MM ROBERT - DOUAISI – Mme JULE – Mme HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Madame LE MERCIER, pouvoir Madame ALBERT
- Monsieur OUVRARD, pouvoir Monsieur BARDOUL
- Monsieur DECROIX, pouvoir Monsieur PIERRET

Secrétaires de Séance : Madame ALBERT – M. VADROT

**DELIBERATION : 9**

**OBJET :** Convention Ville/Education Nationale fixant les conditions de participation de la Ville aux activités de natation et d'éducation physique et sportive dans les écoles

**RAPPORTEUR :** François LE MABEC

**EXPOSE**

Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences. Cet apprentissage commence à l'école primaire, il répond aux enjeux fondamentaux de l'éducation à la sécurité et à la santé mais aussi favorise l'accès aux diverses pratiques sociales, sportives et de loisirs.

Pour permettre aux élèves d'atteindre les niveaux de réalisation attendus, plusieurs cycles d'activités sont aménagés et développés.

La natation scolaire étant cependant une activité à encadrement renforcé, les enseignants sont aidés dans cette tâche par des professionnels qualifiés et agréés par l'Education Nationale qui les assistent dans l'encadrement des élèves, notamment en prenant en charge des groupes d'élèves selon les modalités définies par le projet pédagogique.

De même, concernant la pratique des Activités Physiques et Sportives dans les écoles du 1<sup>er</sup> degré, l'intervention des ETAPS est définie réglementairement par l'Education Nationale.

Ces professionnels qualifiés sont considérés comme des spécialistes susceptibles de faire partager leurs connaissances et leur savoir-faire en complément de l'apprentissage conduit et initié par le maître de la classe.

Dans ce contexte, la Ville de Vertou, conformément à ses objectifs en matière de politique éducative et sportive en direction des enfants et de la jeunesse, met à la disposition de l'Education Nationale, et ce depuis plusieurs années, ses éducateurs sportifs afin qu'ils interviennent dans les domaines de l'apprentissage à la natation et dans l'accompagnement à la pratique sportive dans les écoles.

Ces interventions ont lieu dans le cadre d'une convention de partenariat (annexée à la présente délibération) conclue entre la Ville et l'Education Nationale pour l'année scolaire 2016/2017 et qui pourra être renouvelée deux fois par tacite reconduction.

**APRES EN AVOIR DELIBERE ET**

Vu les circulaires de l'Education Nationale N° 2011-090 concernant la natation, les circulaires N° 87-194 et 2004-138 concernant les activités physiques et sportives ainsi que la circulaire N° 92-196 relative à la participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires,

Considérant les moyens humains et matériels engagés par la Ville de Vertou pour accompagner l'Education Nationale dans sa mission pédagogique,

Le conseil municipal

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

Rodolphe AMAILLAND  
Maire de Vertou  
Conseiller départemental

# CONVENTION FIXANT LES CONDITIONS DE PARTICIPATION D'INTERVENANTS EXTERIEURS REMUNERES AUX ACTIVITES D'ENSEIGNEMENT DANS LES ECOLES.

Entre :

**L'Etat représenté par Monsieur La Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, Département de Loire-Atlantique**  
et :

**La Ville de Vertou (Loire-Atlantique)**

représentée par le Maire, Monsieur Rodolphe Amailland ou son représentant

**Il est convenu ce qui suit :**

## **Article 1**

Cette convention concerne la ou les activités suivantes qui font appel à des intervenants extérieurs réguliers.

**Natation et éducation physique et sportive**

## **Article 2**

**CONDITIONS GENERALES D'ORGANISATION ET CONDITIONS DE CONCERTATION PREALABLE A LA MISE EN OEUVRE DES ACTIVITES.**

- Toute intervention d'un intervenant extérieur doit s'inscrire dans le **PROJET D'ECOLE** et doit faire l'objet d'un **PROJET SPECIFIQUE** élaboré en commun par les enseignants et l'intervenant.
- Cette intervention répond à une demande de l'école (*Projet d'école*).
- **Les intervenants extérieurs** sont obligatoirement agréés par l'Inspecteur d'Académie ou son représentant, en regard de leurs qualifications. **Les actions** intégrant ces intervenants feront l'objet d'un projet spécifique soumis à l'approbation de l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription à laquelle l'école est rattachée. Dans le cas particulier des sorties scolaires avec une ou plusieurs nuitées, ce projet est agréé par l'Inspecteur d'Académie.
- L'agrément des intervenants est donné pour l'année scolaire en cours.
- Les interventions sont limitées dans le temps.
- Le temps de déplacement pour se rendre sur les lieux de pratique de l'activité ne doit pas être supérieur au temps de pratique effective de l'activité.

## **Article 3**

**Rôle et responsabilité de chacun**

- L'enseignant titulaire de la classe assume la responsabilité pédagogique de l'organisation des activités scolaires. En outre, il assure le contrôle effectif du déroulement de la séance, sauf dans le

cas où, les élèves étant répartis en groupes dispersés, l'enseignant prend en charge l'un des groupes. Dans ce cas, celui-ci doit définir préalablement l'organisation générale de l'activité et la répartition précise des tâches et procéder a posteriori à son évaluation.

- L'intervenant extérieur apporte une compétence technique complémentaire de la compétence pédagogique de l'enseignant et ne doit pas se substituer à ce dernier.
- L'intervenant qui se voit confier un groupe d'élèves doit prendre les mesures urgentes qui s'imposent, dans le cadre de l'organisation générale arrêtée par l'enseignant, pour assurer la sécurité des élèves.

#### **Article 4** Conditions de fonctionnement et de sécurité.

Les conditions de fonctionnement de la (ou des) activité(s) doivent respecter les normes de sécurité en vigueur, rappelées dans les textes ci-dessous.

- Organisation des sorties scolaires : circulaire n° 99-136 du 21/09/99 (B.O.H.S. n°7 du 23/09/99) modifiée par la circulaire N°2005-001 du 5 janvier 2005 (B.O. N°2 du 13 janvier 2005)
- Natation : circulaire n°2011-090 du 7 juillet 2011 (B.O. N°28 du 14 juillet 2011).
- Education Physique et Sportive :
- Note de service n°83 509 du 13/12/83 (B.O. n°3 du 13/12/83)
  - circulaire n°87-194 du 3/07/87 (B.O. n°29 du 23/04/87).
  - circulaire N°2004 -138 du 13 juillet 2004 (B.O. N°32 du 9 septembre 2004)
- Transport des élèves dans des véhicules personnels :
  - note de service n°86 101 du 5/03/86.
- Déplacements à bicyclette :
  - note de service n°84 027 du 13/01/84.
- Participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires : circulaire n°92-196 du 3 juillet 1992 (B.O.n°29 du 16/10/92).

Les propriétaires des sites d'accueil doivent faire en sorte qu'en cas d'urgence, il soit possible d'intervenir rapidement (téléphone disponible - trousse de premier secours - voie d'accès facile...).

#### **Article 5** Agrément des intervenants extérieurs

- La liste des intervenants, réglementairement autorisés à assurer des tâches d'enseignement, sera transmise par l'employeur, tous les ans, pour la rentrée scolaire. Le destinataire de cette liste sera, selon les cas, l'Inspecteur d'Académie ou l'Inspecteur de l'Education nationale.
- Pour intervenir auprès des classes, les intervenants doivent ensuite être obligatoirement agréés par l'Inspecteur de l'Education Nationale, en fonction de leurs compétences, à partir du projet spécifique fourni par l'école. Cet agrément peut être ajourné à tout moment, en cas de difficultés.

#### **Article 6**

Cette convention prend effet en début d'année scolaire 2016/2017, pour une durée d'un an. Elle pourra être renouvelée deux fois par tacite reconduction, sauf dénonciation par une des parties, avant le début de l'année civile pour l'année scolaire suivante. Par ailleurs, la convention peut être dénoncée en cours d'année, soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce dernier cas, la dénonciation doit faire l'objet d'un préavis de trois mois.

Rezé, le

Pour le Directeur Académique,  
L'Inspecteur de l'Education Nationale,  
Monsieur DENAT Pascal

Le

Le Maire de la commune

## LISTE DES INTERVENANTS EXTERIEURS REMUNERES PARTICIPANT REGULIEREMENT AUX ACTIVITES D'ENSEIGNEMENT DANS LES ECOLES, CONCERNES PAR LA CONVENTION

A retourner à l'Inspection Académique- DIVEL 2 - BP 72616, 44326 NANTES CEDEX 3

Centre :  
Commune :  
N° d'inscription:

**Année  
2016-2017**

**Intervenant n°1 :** NOM : ..... Prénom : .....

Catégorie professionnelle :  *Salarié de la fonction publique territoriale titulaire*  
Indiquer la catégorie (ETAPS, OTAPS, ...) : .....  
 *Salarié de la fonction publique territoriale, Non titulaire*  
 *Salarié de droit privé*

Activité n°1 : .....	Diplôme détenu : .....	<b>JOINDRE COPIES DES DIPLOMES</b>	Carte professionnelle N° .....
Activité n°2 : .....	Diplôme détenu : .....		(joindre copie)
Activité n°3 : .....	Diplôme détenu : .....		

**Décision IA 44 :**

**Intervenant n°2 :** NOM : ..... Prénom : .....

Catégorie professionnelle :  *Salarié de la fonction publique territoriale titulaire*  
Indiquer la catégorie (ETAPS, OTAPS, ...) : .....  
 *Salarié de la fonction publique territoriale, Non titulaire*  
 *Salarié de droit privé*

Activité n°1 : .....	Diplôme détenu : .....	<b>JOINDRE COPIES DES DIPLOMES</b>	Carte professionnelle N° .....
Activité n°2 : .....	Diplôme détenu : .....		(joindre copie)
Activité n°3 : .....	Diplôme détenu : .....		

**Décision IA 44 :**

**Intervenant n°3 :** NOM : ..... Prénom : .....

Catégorie professionnelle :  *Salarié de la fonction publique territoriale titulaire*  
Indiquer la catégorie (ETAPS, OTAPS, ...) : .....  
 *Salarié de la fonction publique territoriale, Non titulaire*  
 *Salarié de droit privé*

Activité n°1 : .....	Diplôme détenu : .....	<b>JOINDRE COPIES DES DIPLOMES</b>	Carte professionnelle N° .....
Activité n°2 : .....	Diplôme détenu : .....		(joindre copie)
Activité n°3 : .....	Diplôme détenu : .....		

**Décision IA 44 :**

**Intervenant n°4 :** NOM : ..... Prénom : .....

Catégorie professionnelle :  *Salarié de la fonction publique territoriale titulaire*  
Indiquer la catégorie (ETAPS, OTAPS, ...) : .....  
 *Salarié de la fonction publique territoriale, Non titulaire*  
 *Salarié de droit privé*

Activité n°1 : .....	Diplôme détenu : .....	<b>JOINDRE COPIES DES DIPLOMES</b>	Carte professionnelle N° .....
Activité n°2 : .....	Diplôme détenu : .....		(joindre copie)
Activité n°3 : .....	Diplôme détenu : .....		

**Décision IA 44 :**

Rezé, le

Qualité :

Signature :

Rezé, le

Pour l'Inspecteur d'Académie,  
L'Inspecteur de l'Education Nationale,  
Monsieur DENAT Pascal